RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Title - Sujet MINI REMOTELY OPERATED VEHICLES	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8476-112377/A	**Amendment No. - N° modif.** 001
Client Reference No. - N° de référence du client W8476-112377	**Date** 2012-07-22
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-$$BK-372-22991	
File No. - N° de dossier 372bk.W8476-112377	**CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME**
Solicitation Closes - L'invitation prend fin **at - à** 02:00 PM **on - le** 2012-09-07	**Time Zone** **Fuseau horaire** Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B. - F.A.B. **Plant-Usine:** ☐ **Destination:** ☑ **Other-Autre:** ☐	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Razeau, Ida-Marie	**Buyer Id - Id de l'acheteur** 372bk
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-0578 ( )	**FAX No. - N° de FAX** (819) 956-5650
Destination - of Goods, Services, and Construction: **Destination - des biens, services et construction:**	

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	**Delivery Offered - Livraison proposée**
Vendor/Firm Name and Address **Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur** **Telephone No. - N° de téléphone** **Facsimile No. - N° de télécopieur**	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) **Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)** **Signature**	**Date**

Issuing Office - Bureau de distribution

Munitions Division (BK) / Division des munitions (BK)
11 Laurier St./11, rue Laurier
8C2, Place du Portage, Phase III
Gatineau
Québec
K1A 0S5



Modification 1 est emis pour

Enlever:

Appendice 2 a l'Annexe A - Description d'Element de Donnes pour Systeme De Petits Véhicules Téléguidés.
Appendice 2 a l'Annexe A - Liste des Donnees Essentielles au Contract pour Systeme De Petits Véhicules Téléguidés.
Annexe C - Demande D'Octroi de Fréquences.

Et Replacer Avec:

Mini-ROV_-_Annex_A_-_Appendix_2_-_DID__Translated_to_French_.pdf
Mini-ROV_-_Annex_A_-_Appendix_3_-_CDRL__Translated_to_French_.pdf Copy of
Mini-ROV_-_Annex_C_-_DND_552_Form__Bilingual_.pdf

Les autres modalités et conditions demeurent toutes inchangées.

DESCRIPTION D'ÉLÉMENT DE DONNÉES

POUR LE

SYSTÈME DE PETITS VÉHICULES TÉLÉGUIDÉS

1.0 LISTE DE POINT DE LA DESCRIPTION D'ÉLÉMENT DE DONNÉES (DED)

DED #	Titre	LDEC #
MROV-PM-001	Plan de Gestion du Projet	MROV-PM-001
MROV-PM-002	Ordre du jour des réunions	MROV-PM-002
MROV-PM-003	Procès-verbal de la réunion	MROV-PM-003
MROV-SE -101	Demande d'octroi de fréquences	MROV-SE-101
MROV-ILS-201	Carte de référence rapide de l'opérateur	MROV-ILS-201
MROV-ILS-202	Manuel de l'opérateur	MROV-ILS-202
MROV-ILS-203	Manuel de réparation	MROV-ILS-203
MROV-ILS-204	Manuel des pièces illustrées	MROV-ILS-204
MROV-ILS-205	Liste provisoire des pièces de rechange	MROV-ILS-205
MROV-ILS-206	État détaillé d'approvisionnement en commande	MROV-ILS-206
MROV-ILS-207	Documents Techniques Supplémentaires Concernant l'Approvisionnement	MROV-ILS-207
MROV-ILS-208	Liste de l'outillage spécialisé et l'équipement d'essai	MROV-ILS-208
MROV-ILS-209	Trousse de formation	MROV-ILS-209
MROV-ILS-210	Empaquetage, Étiquetage et Codes	MROV-ILS-210
MROV-ILS-211	Plaques d'identification	MROV-ILS-211
MROV-ILS-212	Liste des marchandises contrôlées	MROV-ILS-212
MROV-ILS-213	Plan de Réparation et Révision	MROV-ILS-213

DÉFINITION DE LA DESCRIPTION D'ÉLÉMENT DE DONNÉES (DED)

Le chapitre suivant définit les divers blocs d'information trouvés sur les formulaires de la description d'élément de données (DED) :

BLOC 1 - TITRE
Le titre de l'élément de données pour le DED.

BLOC 2 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION
Le numéro d'identificateur unique de la description d'élément de données (DED), se compose d'un numéro de trois chiffres séquentiel et préfixé avec un code d'abréviation. Notez que les numéros 001 à 099 sont réservés aux DED de gestion de projet (PM), les numéros 101 à 199 sont réservés aux DED d'ingénierie des systèmes (SE) et les numéros 201 à 299 sont réservés au DED de soutien logistique intégré (SLI). Les codes d'abréviation utilisés pour le préfixe sont :

« PM » pour la gestion du projet
« SE » pour l'ingénierie des systèmes
« SLI » pour le Soutien Logistique Intégré

BLOC 3 - DESCRIPTION
Fournit une description générale des éléments de données.

BLOC 4 - DATE D'APPROBATION
Indique la date de l'homologation de l'auteur du DED.

BLOC 5 - BUREAU DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ (BPR)
Le bureau d'intérêt primaire pour la révision, l'acceptation et/ou l'homologation de l'élément de données.

BLOC 6 - PROGRAMME D'ÉCHANGE DE DONNÉES PERTINENTES
Un « x » indique que les données doivent être soumises par un organisme gouvernemental ou l'entrepreneur au régime d'échange de données de gouvernement/industrie (GIDEP). Autrement le bloc est laissé vide.

BLOC 7 - APPLICATION/INTERDÉPENDANCE
Fournit les détails d'application et la corrélation entre l'élément de données et d'autres DED ou documents.

BLOC 8 - AUTEUR
Indique le bureau de l'auteur responsable du DED.

BLOC 9 - FORMULES PERTINENTES
Indique n'importe quelle forme liée au DED.

BLOC 10 - INSTRUCTIONS SUR LE PRÉSENTATION DES DONNÉ
Fournit les instructions de préparation, y compris le format et les besoins contents pour les données.

DESCRIPTION D'ÉLÉMENT DE DONNÉES

MDN Formule 1409

1. TITRE	2. NUMÉRO D'IDENTIFICATION
Plan de Gestion du Projet (PGP)	DED MROV-PM-001

3. DESCRIPTION

Le plan de gestion du projet doit tracer les grandes lignes des méthodes de l'entrepreneur pour gérer tous les aspects du projet. Le PGP sera employé pour fournir à l'autorité technique (AT) du MDN de l'information sur les pratiques de gestion de projet et les procédures de l'entrepreneur qui s'appliquent au contrat.

4. DATE D'APPROBATION	5. BUREAU DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ	6. PROGRAMME D'ÉCHANGE DE DONNÉES PERTINENTES
Octobre 2011	MDN/DGGPET/D GEST EAC 9	N/A

7. APPLICATION/INTERDÉPENDANCE

Cette description d'élément de données (DED) contient les instructions sur le format, le contenu et la préparation pour les éléments de données pour les tâches distinctes tel que requis dans l'**ANNEXE A. Paragraphe 3.10.2**

8. AUTEUR	9. FORMULES PERTINENTES
MDN/DGGPET/D GEST EAC 9	

10. INSTRUCTIONS DE PRÉPARATION

10.1. FORMAT

10.1.1. L'entrepreneur peut préparer le PGP dans son propre format.

10.2. CONTENU

10.2.1. Le PGP doit décrire les procédés de gestion, les procédures administratives et la structure de l'organisation qui seront employés pour contrôler le travail de l'entrepreneur. Le PGP doit de plus détailler les pratiques et les procédures des activités du projet pour : la planification, l'organisation, la direction, l'accomplissement, la communication, l'écriture des rapports, la gestion du risque, la gestion des risques environnementaux et de santé et sécurité, la gestion de l'information et fermer les actions à entreprendre pour tout les travaux requis par le contrat. Le PGP doit adresser en détail les points ci-dessus par ce qui suit:

10.2.1.1. Synthèse :

a. But, mise en contexte, champ d'application et objectifs ;

b. Hypothèse, contraintes et risques ;

c. Tous les produits livrables de projet ;

d. Résumé de l'organisation du projet; et

e. Résumé du calendrier.

10.2.1.2. Organisme :

a. Organigramme de gestion du projet, y compris des organismes internes et externes tel qu'ils concernent ce contrat ;

10.2.1.3. Procédés de gestion :

a. Approches et procédures de gestion du projet ;

b. Contrôle du calendrier ;

c. Assurance de la qualité ;

d. Établissement de rapports ;

e. Communications ;

f. Gestion des risques (GR) ;

g. Gestion des risques environnementaux et de santé et sécurité;

h. Gestion de l'information (IM) ; et

i. Procédés de contrôle des changements.

DESCRIPTION D'ÉLÉMENT DE DONNÉES

MDN Formule 1409

1. TITRE	2. NUMÉRO D'IDENTIFICATION
Ordre du jour des réunions	DED MROV-PM-002

3. DESCRIPTION

L'ordre du jour des réunions doit déterminer le lieu du rendez-vous et donner les points de discussion à couvrir aux réunions.

4. DATE D'APPROBATION	5. BUREAU DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ	6. PROGRAMME D'ÉCHANGE DE DONNÉES PERTINENTES
Octobre 2011	MDN/DGGPET/D GEST EAC 9	N/A

7. APPLICATION/INTERDÉPENDANCE

Cette description d'élément de données (DED) contient les instructions sur le format, le contenu et la préparation pour le produit de données produit par les besoins particuliers et discrets comme indiqué dans l'ANNEXE A. Paragraphe 3.9.3.4 .2

8. AUTEUR	9. FORMULES PERTINENTES
MDN/DGGPET/D GEST EAC 9-3	

10. INSTRUCTIONS À LA PRÉPARATION

10.1 FORMAT

10.1.1 L'entrepreneur peut préparer l'ordre du jour des réunions dans son propre format.

10.2 CONTENU

10.2.1 L'ordre du jour des réunions doit déterminer le lieu de rendez-vous, identifier tous les besoins et indiquer les points de discussion pour la réunion.

10.2.1.1 Lieu de rendez-vous. L'ordre du jour des réunions doit adresser le lieu de rendez-vous comme suit :

a. Numéro d'identification de la réunion ;
b. Le but ;
c. La date, l'heure et l'endroit; et
d. Les participants invités.

10.2.1.2 Points de discussion. L'ordre du jour des réunions doit adresser les points de discussion par les sections suivantes:

a. Remarques préliminaires;
b. Révision de l'ordre du jour ;
c. Examen du compte rendu de la réunion précédente ;
d. Points de discussion encore ouverts;
e. Nouveaux points de discussion ;
f. Examen des actions à entreprendre ;
g. Prochain lieu de rendez-vous ; et
h. Mot de la fin.

DESCRIPTION D'ÉLÉMENT DE DONNÉES

MDN Formule 1409

1. TITRE	2. NUMÉRO D'IDENTIFICATION
Procès-verbal de la réunion	DED MROV-PM-003

3. DESCRIPTION

Le procès-verbal de la réunion doit comprendre les procès-verbaux détaillés des discussions, des décisions et des actions à entreprendre des réunions.

4. DATE D'APPROBATION	5. BUREAU DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ	6. PROGRAMME D'ÉCHANGE DE DONNÉES PERTINENTES
Octobre 2011	MDN/DGGPET/D GEST EAC 9	N/A

7. APPLICATION/INTERDÉPENDANCE

Cette description d'élément de données (DED) contient les instructions sur le format, le contenu et la préparation pour le produit de données produit par les besoins particuliers et discrets comme indiqué dans l'ANNEXE A. Paragraphe 3.9.3.4.3

8. AUTEUR	9. FORMULES PERTINENTES
MDN/DGGPET/D GEST EAC 9-3	

10. INSTRUCTIONS À LA PRÉPARATION

10.1 FORMAT

10.1.1 L’entrepreneur peut préparer le procès-verbal des réunions dans son propre format.

10.2 CONTENU

10.2.1 Le procès-verbal de la réunion doit contenir le compte rendu des discussions, des décisions et des actions à prendre. Les articles détaillés doivent être présentés dans les sections suivantes :

a. Général - comprenant le numéro d'identification de la réunion, le but, la date, l’heure et l'endroit ;

d. La liste des participants ;

c. Le discours d'ouverture;

d. La révision de l'ordre du jour ;

e. L’examen du procès-verbal de la réunion précédente;

f. Points de discussion - pour chaque point : un procès-verbal récapitulatif, les discussions, les décisions, les personnes à qui une tache ou une information est adressé et la date d'accomplissement de l'action ;

g. Prochain lieu de rendez-vous ;

h. Le mot de la fin; et

i. La signatures du chef de projet de l'entrepreneur et signatures de l’autorité technique (AT) du MDN et de l’AC de TPSGC.

DESCRIPTION D'ÉLÉMENT DE DONNÉES

MDN Formule 1409

1. TITRE	2. NUMÉRO D'IDENTIFICATION
Demande d'octroi de fréquences	DED MROV-SE-101

3. DESCRIPTION

La demande d'octroi de fréquences (Formulaire MDN 552) décrit l'utilisation de l'équipement sans fil ainsi que les caractéristiques de l'émetteur, de l'antenne et du récepteur pour le système fournis.

4. DATE D'APPROBATION	5. BUREAU DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ	6. PROGRAMME D'ÉCHANGE DE DONNÉES PERTINENTES
Octobre 2011	MDN/DGGPET/D GEST EAC 9	N/A

7. APPLICATION/INTERDÉPENDANCE

Cette description d'élément de données (DED) contient les instructions sur le format, le contenu et la préparation pour le Demande d'octroi de fréquences selon les exigences de l'EDT d'annexe A. Para 3.9.3.5.

8. AUTEUR	9. FORMULES PERTINENTES
MDN/DGGPET/D GEST EAC 9-3	N/A

10. INSTRUCTIONS À LA PRÉPARATION

10.1 LES BESOINS DÉTAILLÉS

10.1.1 La demande d'octroi de fréquences devra être complétée et fournis conformément avec les instructions décrites dans l'annexe C Demande d'octroi de fréquences.

10.1.2 Les sections suivantes devront être complétées:

10.1.2.1 Partie 1, Bloc 1 – Désignation du matériel et numéro de modèle;

10.1.2.2 Partie 2 – Caractéristiques du matériel émetteur;

10.1.2.3 Partie 3 – Caractéristiques du matériel récepteur, et

10.1.2.4 Partie 4 – Caractéristiques du matériel d'antenne.

10.1.3 Les valeurs inscrites aux formulaires DND 552 doivent être mesurées.

Lorsque l'équipement est au stade de développement, les valeurs spécifiées peuvent être substitués à des valeurs mesurées, et ceci sera indiqué sur les formulaires. Si le matériel proposé est utilisé par l'armée des Etats-Unis, il peut déjà avoir un Formulaire 1494 de l'US Department of Defence (DoD). Si disponible, un formulaire DoD 1494 sera accepté par le MDN au lieu du DND 552.

DESCRIPTION D'ÉLÉMENT DE DONNÉES

MDN Formule 1409

1. TITRE	2. NUMÉRO D'IDENTIFICATION
Carte de référence rapide de l'opérateur	DED MROV-ILS-201

3. DESCRIPTION

Carte de référence rapide de l'opérateur pour le Système Mini-ROV.

4. DATE D'APPROBATION	5. BUREAU DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ	6. PROGRAMME D'ÉCHANGE DE DONNÉES PERTINENTES
Octobre 2011	Gestionnaire SLI de Mini-ROV	N/A

7. APPLICATION/INTERDÉPENDANCE

Ce DED contient les instructions sur le format, le contenu et la préparation pour la Carte de référence rapide de l'opérateur selon les exigences du EDT à l'annexe A. Para 3.10.3.2.

8. AUTEUR	9. FORMULES PERTINENTES
Technicien SLI de Système Mini-ROV	N/A

10. INSTRUCTIONS À LA PRÉPARATION

10.1 FORMAT

10.1.1 La carte de référence rapide de l'opérateur doit utiliser des illustrations et pictogrammes autant que possible. L'Index de documentation de la Défense nationale (IDDN) fournis à l'entrepreneur par le MDN, doit être placé dans le coin supérieur droit de toutes les pages de la carte. Le langage technique utiliser dans la carte doit être le même que celui utilisé dans le Manuel de l'opérateur. La carte de référence rapide de l'opérateur doit être un résistant à la déchirure, laminé et sur une seule feuille. Si plus d'une feuille est requise, les cartes doivent être tenues ensemble par un anneau brisé en acier inoxydable et des œillets en métal inoxydable.

10.2 CONTENU

La carte de référence rapide de l'opérateur doit couvir les sujets suivants :

10.2.1. La configuration du système Mini-ROV en séquence progressive nécessaire pour préparer le système pour une utilisation dans les deux configurations, et

10.2.2. Questions de sécurité et préoccupations en soulignant les risques particuliers le cas échéant.

10.3. FORMAT ÉLECTRONIQUE

10.3.1 L'entrepreneur doit créer un fichier PDF à partir du fichier électronique original, qui sera identique au format des publications imprimées et à la mise en page. Les liens, signets et vignettes doivent être inclus dans le fichier PDF. Les références faites à un paragraphe, chiffre précis, appendice, etc, doivent être liées de manière appropriée. Le visionnement des pages, peu importe la grandeur, le contenu du texte ou des illustrations de la filière PDF, sera automatiquement tourné pour la visualisation électroniques et de la lecture en mode paysage.

10.3.2 La carte de référence rapide de l'opérateur en format PDF et l'original doivent être soumis sur média CD ou DVD étiqueté de façon suivante :

10.3.2.1 Le nom du projet: MROV;

10.3.2.2 Le numéro de contrat: W8476-112377

10.3.2.3 Le sujet traité: La carte de référence rapide de l'opérateur ;

10.3.2.4 Le numéro de la DED: (MROV ILS-201)

10.3.2.5 Le numéro de la version; et

10.3.2.6 Le date de livraison.

DESCRIPTION D'ÉLÉMENT DE DONNÉES

MDN Formule 1409

1. TITRE	2. NUMÉRO D'IDENTIFICATION
Manuel de l'opérateur	DED MROV-ILS-202

3. DESCRIPTION

Manuel de l'opérateur pour le Système Mini-ROV doit contenir toutes les informations essentielles nécessaires pour décrire les méthodes sûres et correctes d'opération

4. DATE D'APPROBATION	5. BPR	6. PROGRAMME D'ÉCHANGE DE DONNÉES PERTINENTES N/A
Octobre 2011	Gestionnaire SLI de Système MROV	

7. APPLICATION/INTERDÉPENDANCE

Cette DED contient le format, le contenu et les instructions pour la préparation du Manuel d'Opération tel que requis par l'Annexe A de l'ÉDT. Para 3.10.3.3. and C-01-100-100/AG-005.

8. AUTEUR	9. FORMULES PERTINENTES
Technicien SLI de Système Mini-ROV	N/A

10. INSTRUCTIONS À LA PRÉPARATION

10.1 FORMAT

10.1.1 Le Manuel de l'opérateur doivent être préparés dans le format de l'entrepreneur et en complète conformité avec numéro actuel de la C-01-100-100/AG-005. Le Manuel de l'opérateur doit être fournie dans un cartable à trois (3) bagues avec une qualité de papier qui n'a pas une luminosité inférieure à 108 ISO et 90 g pour le poids. L'index d'identification de défense nationale (IDDN) fournis à l'entrepreneur par le MDN, doit être placé sur le coin supérieur droit de toutes les pages du manuel. Le Manuel de l'opérateur devrait utiliser autant que possible des illustrations, des bonnes images de qualité en couleur et des pictogrammes.

10.2 CONTENU : Le Manuel de l'opérateur doit couvir les sujets suivants :

10.2.1. Description générale / Survole de l'équipement;

10.2.2. Description des contrôles et des instruments;

10.2.3. Essayage et inspection pré-utilisation;

10.2.4. Utilisation et opération;

10.2.5. Maintenance et soins de l'opérateur;

10.2.6. Diagnostique de base et dépistage de faute;

10.2.7. Procédures d'entreposage, préparation pour le transport; et

10.2.8. Enjeux de sécurité et/ou de matière dangereuse (si présent).

10.3. FORMAT ÉLECTRONIQUE

10.3.1 L'entrepreneur doit créer un fichier PDF à partir du fichier électronique original, qui sera identique au format des publications imprimées et à la mise en page. Les liens, signets et vignettes doivent être inclus dans le fichier PDF. Les références faites à un paragraphe, chiffre précis, appendice, etc, doivent être liées de manière appropriée. Le visionnement des pages, peu importe la grandeur, le contenu du texte ou des illustrations de la filière PDF, sera automatiquement tourné pour la visualisation électroniques et de la lecture en mode paysage.

10.3.2 Le Manuel de l'opérateur en format PDF et l'original doivent être soumis sur média CD ou DVD étiqueté de façon suivante :

10.3.2.1 Le nom du projet: MROV;

10.3.2.2 Le numéro de contrat: W8476-112377

10.3.2.3 Le sujet traité: Le Manuel de l'opérateur ;

10.3.2.4 Le numéro de la DED: (MROV ILS-202)

10.3.2.5 Le numéro de la version; et

10.3.2.6 Le date de livraison.

DESCRIPTION D'ÉLÉMENT DE DONNÉES

MDN Formule 1409

1. TITRE **Manuel de réparation**	2. NUMÉRO D'IDENTIFICATION DED MROV-ILS-203

3. DESCRIPTION

Le manuel de réparation doit contenir toutes les informations d'opération pour que les techniciens puissent les accéder rapidement et facilement afin d'effectuer la mise en place, les procédures d'opération correctes et le dépannage de l'équipement.

4. DATE D'APPROBATION Octobre 2011	5. BUREAU DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ Gestionnaire SLI de Système Mini-ROV	6. PROGRAMME D'ÉCHANGE DE DONNÉES PERTINENTES N/A

7. APPLICATION/INTERDÉPENDANCE

Cette DED contient le format, le contenu et les instructions pour la préparation du Manuel d'Opération tel que requis par l'Annexe A de l'EDT Para 3.10.3.4. et C-01-100-100/AG-005, D-01-100-204/SF-000 et D-01-100-205/SF-000.

8. AUTEUR Technicien SLI de Système Mini-ROV	9. FORMULES PERTINENTES N/A

10. INSTRUCTIONS À LA PRÉPARATION

10.1 FORMAT

10.1.1 Le manuel de réparation doit être préparée dans le format entrepreneur et en conformité complète avec numéro actuel de la C-01-100-100/AG-005, D-01-100-204/SF-000 et D-01-100-205 / SF-000. Manuel de réparation doit être fournie dans un cartable à trois (3) bagues avec une qualité de papier qui n'a pas une luminosité inférieure à 108 ISO et 90 g pour le poids. L'index d'identification de défense nationale (IDDN) fournis à l'entrepreneur par le MDN, doit être placé dans le coin supérieur droit de toutes les pages du manuel.

10.2. CONTENU

10.2.1 Le manuel de réparation doit fournir les informations descriptives essentielles à la maintenance préventive et corrective de tout les composants, des groupes d'équipements et des systèmes selon le concept de maintenance. Le texte doit être amplifié avec des illustrations, de bonnes images de qualité en couleur, des pictogrammes et des schémas du système complet et des composants.

10.3. FORMAT ÉLECTRONIQUE

10.3.1 L'entrepreneur doit créer un fichier PDF à partir du fichier électronique original, qui sera identique au format des publications imprimées et à la mise en page. Les liens, signets et vignettes doivent être inclus dans le fichier PDF. Les références faites à un paragraphe, chiffre précis, appendice, etc, doivent être liées de manière appropriée. Le visionnement des pages, peu importe la grandeur, le contenu du texte ou des illustrations de la filière PDF, sera automatiquement tourné pour la visualisation électroniques et de la lecture en mode paysage.

10.3.2 Le Manuel de réparation en format PDF et l'original doivent être soumis sur média CD ou DVD étiqueté de façon suivante :

10.3.2.1 Le nom du projet: MROV;

10.3.2.2 Le numéro de contrat: W8476-112377

10.3.2.3 Le sujet traité: Le Manuel de réparation ;

10.3.2.4 Le numéro de la DED: (MROV ILS-203)

10.3.2.5 Le numéro de la version; et

10.3.2.6 Le date de livraison.

DESCRIPTION D'ÉLÉMENT DE DONNÉES

MDN Formule 1409

1. TITRE	2. NUMÉRO D'IDENTIFICATION
Manuel Illustré de Pièces	DED MROV-ILS-204

3. DESCRIPTION

Le Manuel Illustré de Pièces pour le système Mini-ROV doit contenir toute l'information nécessaire pour identifier clairement toutes les pièces du système Mini-ROV.

4. DATE D'APPROBATION	5. BUREAU DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ	6. PROGRAMME D'ÉCHANGE DE DONNÉES PERTINENTES
Octobre 2011	Gestionnaire SLI de Système Mini-ROV	N/A

7. APPLICATION/INTERDÉPENDANCE

Cette DED contient le format, contenu et les instructions pour la préparation du Manuel Illustré de Pièces tel que requis par l'Annexe A de l'ÉDT Para 3.10.3.5. and D-01-100-207/SF-002.

8. AUTEUR	9. FORMULES PERTINENTES
Technicien SLI de Système Mini-ROV	N/A

10. INSTRUCTIONS À LA PRÉPARATION

10.1 FORMAT

Le format du Manuel Illustré de Pièces doit être conforme à D-01-100-207/SF-002.

10.2 CONTENU

10.2.1 Le Manuel Illustré de Pièces doit fournir des illustrations, des vues éclatées, des dessins et toutes les listes connexes nécessaires pour l'identification correcte de toutes les pièces, assemblages et des équipements spéciaux jusqu'à la plus petite unité remplaçable (LRU) selon le concept d'entretien du Mini-ROV. Les vues éclatées contenues dans le Manuel Illustré de Pièces doivent amplifier les relations entre toutes les pièces et d'assemblages pour faciliter la réparation du Mini-ROV et le remplacement des pièces et des assemblages jusqu'à la LRU. L'index national d'identification de la Défense (IDDN) fournis à l'entrepreneur par le MDN, doit être placé sur le coin supérieur droit de toutes les pages du manuel.

10.3. FORMAT ÉLECTRONIQUE

10.3.1 L'entrepreneur doit créer un fichier PDF à partir du fichier électronique original, qui sera identique au format des publications imprimées et à la mise en page. Le visionnement des pages, peu importe la grandeur, le contenu du texte ou des illustrations de la filière PDF, sera automatiquement tourné pour la visualisation électroniques et de la lecture en mode paysage.

10.3.2 Le Manuel Illustré de Pièces en format PDF et l'original doivent être soumis sur média CD ou DVD étiqueté de façon suivante :

10.3.2.1 Le nom du projet: MROV;

10.3.2.2 Le numéro de contrat: W8476-112377

10.3.2.3 Le sujet traité: Le Manuel Illustré de Pièces;

10.3.2.4 Le numéro de la DED: (MROV ILS-204)

10.3.2.5 Le numéro de la version; et

10.3.2.6 Le date de livraison.

DESCRIPTION D'ÉLÉMENT DE DONNÉES

MDN Formule 1409

1. TITRE	2. NUMÉRO D'IDENTIFICATION
Liste provisoire des pièces de rechange	DED MROV-ILS-205

3. DESCRIPTION

Liste des pièces de rechange essentielles qui doivent être acquis en cas de manque de temps ou de la documentation n'est pas disponible pour effectuer le procédé classique d'approvisionnement initial avant l'arrivée en service de l'équipement avec le MDN.

4. DATE D'APPROBATION	5. BUREAU DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ	6. PROGRAMME D'ÉCHANGE DE DONNÉES PERTINENTES
Octobre 2011	Gestionnaire SLI de Système Mini-ROV	N/A

7. APPLICATION/INTERDÉPENDANCE

Cette DED contient le format, le contenu et l'instruction de préparation pour le produit des données générées par les exigences de la tâche spécifique et discret qui est définies dans le contrat à l'Annexe A Para 3.10.4.2. et D-01-100-214/SF-000.

8. AUTEUR	9. FORMULES PERTINENTES
Technicien SLI de Système Mini-ROV	N/A

10. INSTRUCTIONS À LA PRÉPARATION

10.1 FORMAT

10.1.1. La Liste provisoire pièces de rechange doit être préparé comme une feuille de calcul Microsoft Excel en conformité avec la spécification D-01-100-214/SF-000 FC. La documentation doit être fournie sous format électronique et papier.

10.2 CONTENU

10.2.1 La Liste provisoire pièces de rechange doit contenir les éléments de données spécifiés dans tous les champs obligatoires de la figure 5, colonne ISL, de D-01-100-214/SF-000 pour chaque élément qui sera pris en considération pour l'approvisionnement.

10.3 FORMAT ÉLECTRONIQUE

10.3.1 La Liste provisoire pièces de rechange sera une feuille de calcul Microsoft Excel et doit être soumis sur média CD ou DVD étiqueté de façon suivante :

10.3.2.1 Le nom du projet: MROV;

10.3.2.2 Le numéro de contrat: W8476-112377

10.3.2.3 Le sujet traité: La Liste provisoire pièces de rechange;

10.3.2.4 Le numéro de la DED: (MROV ILS-205)

10.3.2.5 Le numéro de la version; et

10.3.2.6 Le date de livraison.

DESCRIPTION D'ÉLÉMENT DE DONNÉES

MDN Formule 1409

1. TITRE
État détaillé d'approvisionnement

2. NUMÉRO D'IDENTIFICATION
DED MROV-ILS-206

3. DESCRIPTION
L'état détaillé d'approvisionnement fournit une répartition de haut en bas de l'équipement dans la configuration dans laquelle il est en cours d'acquisition. Cette répartition se fait en énumérant toutes les parties incluses dans l'article final dans une famille d'arbres / génération répartition latérale et descendante. Dans cette répartition, tous les ensembles, sous-ensembles et pièces sont répertoriées par rapport au prochain ensemble plus élevé.

4. DATE D'APPROBATION
Octobre 2011

5. BUREAU DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ
Gestionnaire SLI de Système Mini-ROV

6. PROGRAMME D'ÉCHANGE DE DONNÉES PERTINENTES
N/A

7. APPLICATION/INTERDÉPENDANCE
Cette DED contient le format, le contenu et l'instruction de préparation pour le produit des données générées par les exigences de la tâche spécifique et discret qui est définies dans le contrat à l'Annexe APara 3.10.4.3. et D-01-100-214/SF-000.

8. AUTEUR
Technicien SLI de Système Mini-ROV

9. FORMULES PERTINENTES
N/A

10. INSTRUCTIONS À LA PRÉPARATION

10.1 FORMAT

10.1.1 L'état détaillé d'approvisionnement (PPB) sera préparé sur une feuille de calcul Microsoft Excel en conformité avec la spécification D-01-100-214/SF-000 FC. Si les écarts sont notés entre ce DED et la publication, le DED l'emportera.

10.2 CONTENU

10.2.1 L'état détaillé d'approvisionnement (PPB) doit contenir les éléments de données spécifiés dans tous les champs obligatoires de la figure 5, colonne PPB, de D-01-100-214/SF-000 pour chaque élément qui sera pris en considération pour l'approvisionnement.

10.3 FORMAT ÉLECTRONIQUE

10.3. 1 L'état détaillé d'approvisionnement (PPB) sera une feuille de calcul Microsoft Excel et doit être soumis sur média CD ou DVD étiqueté de façon suivante :

10.3.2.1 Le nom du projet: MROV;

10.3.2.2 Le numéro de contrat: W8476-112377

10.3.2.3 Le sujet traité: 1 L'état détaillé d'approvisionnement (PPB);

10.3.2.4 Le numéro de la DED: (MROV ILS-206)

10.3.2.5 Le numéro de la version; et

10.3.2.6 Le date de livraison.

DESCRIPTION D'ÉLÉMENT DE DONNÉES

MDN Formule 1409

1. TITRE **Documents Techniques Supplémentaires Concernant l'Approvisionnement**		2. NUMÉRO D'IDENTIFICATION DED MROV-ILS-207
3. DESCRIPTION Les Documents Techniques Supplémentaires Concernant l'Approvisionnement (DTSCA) identifient sans équivoque et décrient les pièces qui pourraient être cataloguées.		
4. DATE D'APPROBATION Octobre 2011	5. BUREAU DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ Gestionnaire SLI de Système Mini-ROV	6. PROGRAMME D'ÉCHANGE DE DONNÉES PERTINENTES N/A
7. APPLICATION/INTERDÉPENDANCE Cette DED contient le format, contenu et les instructions pour la préparation des Documents Techniques Supplémentaires Concernant l'Approvisionnement tel que requis par l'Annexe A Para 3.10.4.4. et D-01-100-214/SF-000.		
8. AUTEUR Technicien SLI de Système Mini-ROV		9. FORMULES PERTINENTES N/A

10. INSTRUCTIONS À LA PRÉPARATION

10.1 FORMAT

10.1.1 Les DTSCA doivent être fournis en PDF, mais exclusivement en noir et blanc.

10.2 CONTENU

10.2.1 Les DTSCA doivent être préparés conformément aux sections de D-01-100-214/SF-000 qui s'appliquent pour chaque pièce incluse dans le PPB à la DED MROV-ILS-206.

10.2.2 Les DTSCA fournis doivent être suffisamment complets pour permettre au MDN de classifier et décrire adéquatement l'item à l'intérieur du système de codification de l'OTAN

10.3 FORMAT ÉLECTRONIQUE

10.3. 1 Les DTSCA sera une feuille de calcul Microsoft Excel et doit être soumis sur média CD ou DVD étiqueté de façon suivante :

10.3.2.1 Le nom du projet: MROV;

10.3.2.2 Le numéro de contrat: W8476-112377

10.3.2.3 Le sujet traité: Documents Techniques Supplémentaires Concernant l'Approvisionnement

10.3.2.4 Le numéro de la DED: (MROV ILS-207)

10.3.2.5 Le numéro de la version; et

10.3.2.6 Le date de livraison.

DESCRIPTION D'ÉLÉMENT DE DONNÉES

MDN Formule 1409

1. TITRE **Liste de l'outillage spécialisé et l'équipement d'essai**	2. NUMÉRO D'IDENTIFICATION DED MROV-ILS-208

3. DESCRIPTION

Pour fournir une liste de tous l'outillage spécialisé et l'équipement d'essai nécessaire pour entretenir et exploiter les mini-ROV et former le personnel.

4. DATE D'APPROBATION Octobre 2011	5. BUREAU DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ Gestionnaire SLI de Système Mini-ROV	6. PROGRAMME D'ÉCHANGE DE DONNÉES PERTINENTES N/A

7. APPLICATION/INTERDÉPENDANCE

Cette DED contient le format, contenu et les instructions pour la préparation de l'outillage spécialisé et l'équipement d'essai tel que requis par l'Annexe A Para 3.10.4.5.

8. AUTEUR Technicien SLI de Système Mini-ROV	9. FORMULES PERTINENTES N/A

10. INSTRUCTIONS À LA PRÉPARATION

10.1 FORMAT

10.1.1 L'entrepreneur doit fournir une liste de l'outillage spécialisé et l'équipement d'essai (STTE). Le Canada sélectionnera les articles STTE basée sur l'analyse et les recommandations présentées par le contracteur. Cet examen permettra au Canada d'éliminer tout STTE que, bien qu'étant spéciale pour l'équipement acheté, peut-être déjà dans l'inventaire des FC.

10.2 CONTENU

10.2.1 Pour chaque élément requis de STTE inclure les items suivants:

10.2.1.1 Nom de l'item;

10.2.1.2 Numéro de référence (du manufacturier)

10.2.1.3 Code de NCAGE ;

10.2.1.4 NNO (si disponible);

10.2.1.5 Niveau d'entretien;

10.2.1.6 Quantité d'achat recommandée;

10.2.1.7 Prix unitaire standard;

10.2.1.8 Date de livraison du premier article;

10.2.1.9 Le DTSCA de référence pour l'élément; et

10.2.1.10 Description et fonction.

10.3 FORMAT ÉLECTRONIQUE

10.3. 1 La liste des STTE sera une feuille de calcul Microsoft Excel et doit être soumis sur média CD ou DVD étiqueté de façon suivante :

10.3.2.1 Le nom du projet: MROV;

10.3.2.2 Le numéro de contrat: W8476-112377

10.3.2.3 Le sujet traité: STTE

10.3.2.4 Le numéro de la DED: (MROV ILS-208)

10.3.2.5 Le numéro de la version; et

10.3.2.6 Le date de livraison.

DESCRIPTION D'ÉLÉMENT DE DONNÉES

MDN Formule 1409

1. TITRE	2. NUMÉRO D'IDENTIFICATION
Trousse de formation	DED MROV-ILS-209

3. DESCRIPTION

Trousse de formation pour opérateurs et techniciens du MROV.

4. DATE D'APPROBATION	5. BUREAU DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ	6. PROGRAMME D'ÉCHANGE DE DONNÉES PERTINENTES
Octobre 2011	Gestionnaire SLI de Système Mini-ROV	N/A

7. APPLICATION/INTERDÉPENDANCE

Cette DED contient le format, contenu et les instructions pour la préparation de la Trousse de formation tel que requis par l'Annexe A Para 3.10.7.6.

8. AUTEUR	9. FORMULES PERTINENTES
Technicien SLI de Système Mini-ROV	N/A

10. INSTRUCTIONS À LA PRÉPARATION

10.1 FORMAT

10.1.1 La trousse de formation sera livré en format MS PowerPoint.

10.2 CONTENU

10.2.1. Le contracteur doit fournir la trousse de formation en anglais et le canadien français. Le trousse de formation doit être cassé en deux (2) catégories.

10.2.2. La trousse de formation doit inclure la documentation de formation comme suit:

10.2.2.1. La documentation de formation est le matériel requis pour l'enseignement et l'apprentissage, ce qui inclut:

a. Plan de leçon, et
b. Cartable des élèves.

10.2.2.2. Les sujets suivants sont abordés dans le contenu de la Trousse de formation de l'opérateur:

a. Description générale / Survole de l'équipement;
b. Description des contrôles et des instruments;
c. Essayage et inspection pré-utilisation;
d. Utilisation et opération;
e. Maintenance et soins de l'opérateur;
f. Diagnostique de base et dépistage de faute;
g. Procédures d'entreposage, préparation pour le transport; et
h. Enjeux de sécurité et/ou de matière dangereuse (si présent).

10.2.2.3 Les sujets suivants sont abordés dans le contenu de la Trousse de formation du technicien:

a. Survole de l'équipement;
b. Tests de pré-utilisation et d'inspection;
c. Utilisation et opération à des fins d'entretien;
d. Dépanage et recherche de pannes;
e. Les procédures de maintenance préventive et corrective;
f. L'outillage spécialisé et l'équipement d'essai (STTE).
g. Les questions de sécurité des équipements et du personnel y compris les questions de matières dangereuses, et

h. La formation pratique en entretien.

10.3 FORMAT ÉLECTRONIQUE

10.3. 1 La Trousse de formation doit être soumis sur média CD ou DVD étiqueté de façon suivante :

10.3.2.1 Le nom du projet: MROV;

10.3.2.2 Le numéro de contrat: W8476-112377

10.3.2.3 Le sujet traité: La Trousse de formation

10.3.2.4 Le numéro de la DED: (MROV ILS-209)

10.3.2.5 Le numéro de la version; et

10.3.2.6 Le date de livraison.

DESCRIPTION D'ÉLÉMENT DE DONNÉES

MDN Formule 1409

1. TITRE	2. NUMÉRO D'IDENTIFICATION
Empaquetage, Étiquetage et Codes	DED MROV-ILS-210

3. DESCRIPTION

Pour assurer que l'étiquetage utilisé pour identifier les paquets des items procurés par le MDN et livrés ou entreposés à un emplacement canadien se conforme au spécifications des Forces Canadiennes et pour obtenir un compte rendu complet des codes d'empaquetage pour les items catalogués du Système Mini-ROV.

4. DATE D'APPROBATION	5. BUREAU DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ	6. PROGRAMME D'ÉCHANGE DE DONNÉES PERTINENTES
Octobre 2011	Gestionnaire SLI de Système Mini-ROV	N/A

7. APPLICATION/INTERDÉPENDANCE

Cette DED contient le format, contenu et les instructions pour la préparation de empaquetage, étiquetage et codes tel que requis par l'Annexe A de l'ÉDT, Para 3.10.8; et,

- D-LM-008-011/SF-001: Préparation et Utilisations de Codes d'Exigences en Matière d'Emballage 1988-11-10
- D-LM-008-002/SF-001: Spécification Pour Marquage des Articles à Entreposer ou à Expédier 1988-11-10;
- D-01-400-002/SF-000 : Spécification Pour Niveaux de Dessins Techniques et de Listes Connexes 2011-03-01.

8. AUTEUR	9. FORMULES PERTINENTES
Technicien SLI de Système Mini-ROV	N/A

10. INSTRUCTIONS À LA PRÉPARATION

10.1 Le design, rempli avec les données appropriées, de chaque Étiquette d'Empaquetage doit être fourni comme dessins techniques de Niveau 1 (tel que défini en D-01-400-002/SF-000) dimensionnés pour démontrer les mesures critiques tel que définies par D-LM-008-002/SF-001 (par exemple : grosseur du texte, dimensions du code à barres, etc.).

10.2 Les Code d'Empaquetage préparés d'après D-LM-008-011/SF-001 pour les Étiquettes d'Emballage pour chaque item doivent être compilés dans un tableur ayant les colonnes de données suivantes, titrées tel qu'ici-bas :

10.2.1 *Nom d'Item* – attribué par l'Entrepreneur;
10.2.2 *Numéro de Référence du Fabricant (NRF)* – Numéro de pièces du fabricant d'origine;
10.2.3 *EEPO* – L'EEPO du fabriquant d'origine;
10.2.4 *Numéro de Pièces du Fabriquant d'Équipement d'Origine* – Numéro de pièces attribué par l'Entrepreneur;
10.2.5 *Nomenclature de l'OTAN* – Nom d'Item attribué par l'OTAN;
10.2.6 *Numéro de Nomenclature de l'OTAN* ;
10.2.7 *Code d'Empaquetage* – tel que résolu par l'Entrepreneur;
10.2.8 *Numéro d'Étiquette* – croisé avec le numéro de dessin de l'étiquette parvenant de 10.1 ci-haut.

10.3 Formats des Livraisons

10.3.1 Copies Papiers : doivent être en format lettre, légal, ou 11po. X 17po., tel qu'approprié pour une lisibilité aisée.
10.3.2 Copies Électroniques :
10.3.2.1 Dessins des Étiquettes : en format PDF avec texte fouillable, orientés pour permettre la lecture normale sur écran.
10.3.2.2 Tableur des Codes d'Empaquetage :
10.3.2.2.1 En format PDF avec texte fouillable, orientés pour permettre la lecture

normale sur écran.

10.3.2.2.2 En tableur de format MS Excel.

10.3.2.3 Tous les fichiers doivent être livrés sur média CD ou DVD, étiqueté de façon suivante :

10.3.2.3.1 Le nom du projet : MROV;

10.3.2.3.2 Le numéro de contrat : W8476-112377;

10.3.2.3.3 Le sujet traité : *Empaquetage, Étiquetage et Codes*;

10.3.2.3.4 Le numéro de la DED : (MROV-SLI-210);

10.3.2.3.5 Le numéro de la version; et,

10.3.2.3.6 La date de livraison.

DESCRIPTION D'ÉLÉMENT DE DONNÉES

MDN Formule 1409

1. TITRE	2. NUMÉRO D'IDENTIFICATION
Plaques d'identification	DED MROV-ILS-211

3. DESCRIPTION
Pour identifié le matériel et les composantes ou les pièces de rechange.

4. DATE D'APPROBATION	5. BUREAU DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ	6. PROGRAMME D'ÉCHANGE DE DONNÉES PERTINENTES
Octobre 2011	Gestionnaire SLI de Système Mini-ROV	N/A

7. APPLICATION/INTERDÉPENDANCE
Cette description d'élément de données (DED) contient les instructions sur le format, le contenu et la préparation pour les Plaques d'identité selon les exigences de l'EDT d'annexe A. Para 3.10.9, D-02-002-001/SG-001 et D-01-400-002/SF-000.

8. AUTEUR	9. FORMULES PERTINENTES
Technicien SLI de Système Mini-ROV	N/A

10. INSTRUCTIONS À LA PRÉPARATION

10.1 Les articles suivants doivent avoir des plaques d'identification assignée à elles pour facilité le pistage et le suivit dans le système d'approvisionnement des Forces Canadiennes :

10.1.1 Équipement primaire;
10.1.2 Tous les principaux éléments;
10.1.3 Pièces de rechange;
10.1.4 Matériel de formation;
10.1.5 Équipement de soutien (à l'exception des outils), et
10.1.6 Équipement de test automatique.

10.2 Les plaques d'identité auront les données suivantes apposées à chaque article considéré nécessaire par le Canada, conformément à D-02-002-001/SG-001 – Identification du matériel appartenant aux forces canadiennes, dans les deux langues officielles (anglais et français canadien) :

10.2.1 Nom de l'article;
10.2.2 Numéro de référence (du manufacturier) ;
10.2.3 Code de NCAGE ;
10.2.4 Numéro de série ;
10.2.5 Numéro du contrat ; et
10.2.6 Identification de la propriété du gouvernement.

10.3 Avant la production et l'installation des Plaques d'Identification, l'Entrepreneur doit soumettre au MDN, pour l'examen et l'acceptation, des dessins techniques représentatifs de niveau 2 (voir D-01-400-002/SF-000) de chaque Plaque d' Identification des façons suivantes :

10.3.1 Une copie électronique tel que décrite à 10.4 ici-bas; et,
10.3.2 Une copie à échelle 1:1 sur papier blanc.

10.4 Format électronique

10.4.1 Affichage des PDF : les pages, peu importe leurs dimensions, qui contiennent du texte ou des illustrations mise en page en mode panoramique doivent être tournées pour rendre possible leur affichage et lecture en mode panoramique.

10.4.2 Les dessins techniques des Plaques d'Identification en format PDF et original doivent être livré sur média CD ou DVD étiqueté de façon suivante :

10.4.2.1 Le nom du projet : MROV;

10.4.2.2 Le numéro de contrat : W8476-112377;

10.4.2.3 Le sujet traité : Plaques d'Identification;

10.4.2.4 Le numéro de la DED : (MROV-ILS-211);

10.4.2.5 Le numéro de la version; et,

10.4.2.6 La date de livraison.

DESCRIPTION D'ÉLÉMENT DE DONNÉES

MDN Formule 1409

1. TITRE	2. NUMÉRO D'IDENTIFICATION
Liste des Marchandises contrôlées	DED MROV-ILS-212

3. DESCRIPTION

L'entrepreneur doit identifier toutes les composantes ou sous-composantes qui sont conçues ou modifiées spécifiquement pour utilisation militaire mais qui ne sont pas considérées comme marchandises contrôlées ou non-contrôlées pour faciliter l'élaboration des instructions de démilitarisation. Pour les articles venant des États-Unis ou du Canada qui ont été catalogués, la Liste code de démilitarisation devra être fourni.

4. DATE D'APPROBATION	5. BUREAU DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ	6. PROGRAMME D'ÉCHANGE DE DONNÉES PERTINENTES
Octobre 2011	Gestionnaire SLI de Système Mini-ROV	N/A

7. APPLICATION/INTERDÉPENDANCE

Cette description d'élément de données (DED) contient les instructions sur le format, le contenu et la préparation pour la Liste des Marchandises contrôlées selon les exigences de l'EDT d'annexe A Para 3.10.10.

8. AUTEUR	9. FORMULES PERTINENTES
Technicien SLI de Système Mini-ROV	N/A

10. INSTRUCTIONS À LA PRÉPARATION

10.1 FORMAT: La Liste des Marchandises contrôlées devra être sous la forme d'une feuille de travail 5 colonnes MS Excel:

10.1.1 Nom de l'Item;

10.1.2 Paragraphe de référence à la Canadian origin items list (ECL);

10.1.3 Paragraphe de référence à la US origin controlled goods list (USML);

10.1.4 Code de démilitarisation (DMC)

10.1.5 Remarques.

10.2 CONTENU

La liste des Marchandises contrôlées doit être remplie dans la feuille de travail selon les instructions suivantes:

10.2.1 Pour les marchandises contrôlées d'origine canadienne, les articles qui sont sur la Liste des Marchandises d'exportation contrôlée du Canada (LMEC) qui s'appliquent selon la Loi sur la Production de Défense (LPD);

10.2.2 Pour les pièces à usage multiples originaires des États-Unis, le numéro de classification des articles d'exportation contrôlée (NCAEC) de la liste de contrôle de commerce (Commerce Control List) qui s'applique;

10.2.3 Pour les marchandises contrôlées ou des articles de la défense originaires des États-Unis, la catégorie et le paragraphe de la Liste des munitions américaines (United States Munitions List, USML) qui s'appliquent selon la réglementation de l'International Traffic in Arms Regulations (ITAR); ou

10.2.4 Pour tout autre pays que le Canada ou les États-Unis, la catégorie et l'article de la Liste de contrôle de Wassenaar qui s'appliquent.

10.3 FORMAT ÉLECTRONIQUE

10.3. 1 La Trousse de formation doit être soumis sur média CD ou DVD étiqueté de façon suivante :

10.3.2.1 Le nom du projet: MROV;

10.3.2.2 Le numéro de contrat: W8476-112377

10.3.2.3 Le sujet traité: liste des Marchandises contrôlées

10.3.2.4 Le numéro de la DED: (MROV ILS-212)

10.3.2.5 Le numéro de la version; et

10.3.2.6 Le date de livraison.

DESCRIPTION D'ÉLÉMENT DE DONNÉES

MDN Formule 1409

1. TITRE	2. NUMÉRO D'IDENTIFICATION
Plan de réparation et de révision	DED MROV-ILS-213

3. DESCRIPTION

Pour fournir des informations du Plan de réparation et de révision pour Mini-ROV

4. DATE D'APPROBATION	5. BUREAU DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ	6. PROGRAMME D'ÉCHANGE DE DONNÉES PERTINENTES
Octobre 2011	Gestionnaire SLI de Système Mini-ROV	N/A

7. APPLICATION/INTERDÉPENDANCE

Cette description des éléments de données (SDA) contient le format, le contenu et le mode de préparation du Plan de réparation et de révision tel que requis par l'annexe A Para 10.03.11

8. AUTEUR	9. FORMULES PERTINENTES
Technicien SLI de Système Mini-ROV	N/A

10. INSTRUCTIONS À LA PRÉPARATION

10.1 FORMAT: Le Plan de réparation et de révision doit être dans un format d'une feuille de calcul MS Excel.

10.2 CONTENT: L'entrepreneur doit remplir la feuille de calcul en conséquence avec les instructions suivantes:

10.2.1 Numéro de l'article (unique séquence sans pour chaque liste.);

10.2.2 Nom de l'article;

10.2.3 numéro de référence (pièce du fabricant);

10.2.4 NCAGE Code;

10.2.5 numéro de nomenclature OTAN (si disponible);

10.2.6 Durée de vie;

10.2.7 Point pour les travaux désignés.

10.3 Pour chaque élément nécessitant réparation et révision, fournir une liste Données techniques identifier les données techniques nécessaire par la réparation et de révision. Ces données peuvent inclure, par exemple, la révision des descriptions de tâches, systèmes de réparation, les procédures d'essai et les modifications devant être constituée.

10.4. FORMAT ÉLECTRONIQUE

10.4.1 Le plan de réparation et de révision doivent être soumises sur CD ou DVD, qui doivent être étiquetés comme suit:

10.4.1.1 Le nom du projet: MROV;

10.4.1.2 Le numéro de contrat: W8476-112377

10.4.1.3 Le Sujet: Plan de réparation et de révision;

10.4.1.4 Le numéro SDA: (MROV ILS-213)

10.4.1.5 Le numéro de révision;

10.4.1.6 La date de livraison.

LISTE D'EXIGENCES DES DONNÉES CONTRACTUELLES

POUR LE

SYSTÈME DE PETITS VÉHICULES TÉLÉGUIDÉS

1.0 LISTE DE POINT DE LA LISTE D'EXIGENCES DES DONNEES CONTRACTUELLES (LEDC)

LEDC #	Titre	DED #
MROV-PM-001	Plan de Gestion du Projet	MROV-PM-001
MROV-PM-002	Ordre du jour des réunions	MROV-PM-002
MROV-PM-003	Procès-verbal de la réunion	MROV-PM-003
MROV-SE -101	Demande d'octroi de fréquences	MROV-SE-101
MROV-ILS-201	Carte de référence rapide de l'opérateur	MROV-ILS-201
MROV-ILS-202	Manuel de l'opérateur	MROV-ILS-202
MROV-ILS-203	Manuel de réparation	MROV-ILS-203
MROV-ILS-204	Manuel des pièces illustrées	MROV-ILS-204
MROV-ILS-205	Liste provisoire des pièces de rechange	MROV-ILS-205
MROV-ILS-206	État détaillé d'approvisionnement en commande	MROV-ILS-206
MROV-ILS-207	Documents Techniques Supplémentaires Concernant l'Approvisionnement	MROV-ILS-207
MROV-ILS-208	Liste de l'outillage spécialisé et l'équipement d'essai	MROV-ILS-208
MROV-ILS-209	Trousse de formation	MROV-ILS-209
MROV-ILS-210	Empaquetage, Étiquetage, et Codes	MROV-ILS-210
MROV-ILS-211	Plaques d'identification	MROV-ILS-211
MROV-ILS-212	Liste des marchandises contrôlées	MROV-ILS-212
MROV-ILS-213	Plan de Réparation et Révision	MROV-ILS-213

DÉFINITION DE LA LISTE D'EXIGENCES DES DONNEES CONTRACTUELLES (LEDC)

Le chapitre suivant définit les divers blocs d'information trouvés sous le forma du LEDC.

BLOC A - SYSTÈME/ARTICLE
Fournit le nom du système ou de l'article pour lesquels le LEDC s'applique.

BLOC B - NUMÉRO DE CONTRAT/DP
Identifié le contrat ou le DP pour lequel le LEDC s'applique.

BLOC C - IDENTIFICATEUR DE L'ÉNONCÉ DES TRAVAUX
Identifié l'EDT pour lequel le LEDC s'applique.

BLOC D - CATÉGORIE DE DONNÉES
Identifié la catégorie générale des données pour laquelle le LEDC est préparé.

BLOC E - ENTREPRENEUR
Identifié l'entrepreneur responsable de la livraison du LEDC.

BLOC 1 - NUMÉRO D'ARTICLE
Le numéro d'article est un numéro de trois chiffres séquentiel pour identifié l'élément de données individuel (numéro de LEDC).

BLOC 2 - TITRE OU DESCRIPTION DES DONNÉES
Le titre de l'élément de données qui est mentionné dans ce LEDC.

BLOC 3 - SOUS-TITRE
Ce bloc contient le sous-titre de l'élément de données pour le LEDC si le titre a besoin d'identification plus précise.

BLOC 4 - AUTORITÉ (NUMÉRO D'ÉLÉMENT DE DONNÉES)
Indique le numéro de la description d'élément de données (DED) auquel ce LEDC se rapporte.

BLOC 5 - RÉFÉRENCE AU CONTRAT
Le numéro du paragraphe du document de référence pour aider à bien évaluer les travaux qui sont associé à l'élément de données. (Demande de contrat, énoncé des travaux, demande de proposition, cahier des charges, ou tout autre document applicable)

BLOC 6 - BUREAU DEMANDEUR
Identifie le bureau technique d'intérêt primaire responsable de définir la condition de données, la révision, l'acceptation et/ou l'homologation de l'élément de données, et d'assurer que les données fournies sont conformes.

BLOC 7 - INSPECTION
Ce bloc indique les exigences d'INSPECTION et d'ACCEPTATION des données. Les codes suivants sont utilisés :

CODE	INSPECTION	ACCEPTATION
SS	Source	Source
DD	Destination	Destination
SD	Source	Destination

DS	Destination	Source

Si aucun code applicable n'est disponible pour l'élément de données, ce bloc est marqué d'un « N/A ».

BLOC 8 - CODES D'APPROBATION
Indique des points des données critiques exigeant une approbation à l'avance, telle que des plans d'essai, identifié en mettant un « A » dans ce bloc. Ces données peuvent exiger la présentation d'un brouillon préliminaire avant la publication d'un document définitif. Quand un brouillon préliminaire est requis, le bloc 16 doit indiquer la durée pour l'homologation ou le refus du Canada et quand la version finale doit être livrée. Le bloc 16 indique également l'ampleur des besoins d'approbation, par exemple, le contenu technique et/ou le format.

Si l'approbation anticipée n'est pas requise, « N/A » est inscrit dans ce bloc.

BLOC 9 - ENTRÉE
Indique si les données sont les résultats intégrés des entrées des associés de l'entrepreneur en mettant un « X » dans ce bloc. Autrement le bloc est laissé vide.

BLOC 10 - FRÉQUENCE
Ce bloc indique la fréquence à laquelle les données doivent être fournies. Les codes suivants sont utilisés :

ANNLY	Annuellement
ASGEN	Comme produit
ASREQ	Au besoin
BI-MO	Tous les 2 mois
BI-WK	Toutes les 2 semaines
DAILY	Chaque jour
MNTHY	Chaque mois
ONE/R	Une fois avec des révisions
OTIME	Une fois
QRTLY	Trimestrielle
R/ASR	Révision au besoin
SEMIA	Deux fois par années
WKLY	Hebdomadaire

BLOC 11 - À COMPTER DU
Pour les éléments de données qui sont soumis seulement une fois, la date de la contrainte est indiquée. Les abréviations suivantes sont utilisées pour les contraintes :

ASGEN	Comme produit
ASREQ	Au besoin
DACA	Jours après l'attribution du contrat
MACA	Mois après l'attribution du contrat
EOM	Fin du mois
EOQ	Fin du trimestre

Si le bloc 11 ne s'applique pas, l'abréviation N/A est inscrire.

BLOC 12 - DATE DE LA 1RE SOUMISSION
La date initiale de soumission ou la contrainte associée pour la première soumission de l'élément de données est indiquée dans ce bloc. Les abréviations du bloc 11 sont utilisées.

BLOC 13 - DATE DE SOUMISSIONS OU ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS
La date des soumissions subséquents ou des contraintes associées de l'élément de données est indiquée dans ce bloc. Les abréviations du bloc 11 sont utilisées. Si le bloc 13 ne s'applique pas, l'abréviation N/A est inscrire.

BLOC 14 - DISTRIBUTION ET DESTINATAIRES
Indique les destinataires et le nombre de copies (copie papier et copie électronique), pour les soumissions initiales ou originales (bloc libellé « Brouillon »), et pour les soumissions finales ou définitives (bloc libellé « Version définitive»), pour lesquelles l'élément de données est requis.

La colonne A contient le destinataire. Le nombre de copies papier et de copies électronique du brouillon et de la version définitive pour chaque destinataire est indiqué dans la colonne B.

BLOC 15 - TOTAL
Indique le nombre de copies (copies papier et des copies électronique) requis pour la soumission originale et pour la soumission finale.

BLOC 16 - REMARQUES
Fournit des informations supplémentaires ou des clarifications. Lorsque l'information est une clarification d'un autre bloc, alors le numéro de bloc associé est indiqué avec l'information. Dans ces cas, la note «Voir bloc 16» est écrit dans le bloc s'y rapportant.

BLOCS 17 - 19
Ces blocs sont pour l'utilisation de l'entrepreneur, si requis par le DP ou le contrat. Ces blocs ne sont pas employés par l'AT.

BLOC - PRÉPARÉ PAR
Ce bloc identifie le nom et le titre de l'auteur du LEDC.

BLOC - DATE
Ce bloc indique la date de l'approbation du LEDC.

BLOC - APPROUVÉ PAR
Ce bloc contient l'identification de la personne approuvant le LEDC.

LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT

A. SYSTÈME/ARTICLE Système Mini-ROV		B. NUMÉRO DE CONTRAT/DP W8476-112377
C. IDENTIFICATEUR DE L'EDT EDT Système Mini-ROV	D. CATÉGORIE DE DONNÉES Données de gestion	E. ENTREPRENEUR TBD
1. NUMÉRO D'ARTICLE LEDC MROV-PM-001	2. TITRE OU DESCRIPTION DES DONNÉES Plans de Gestion du Projet (PGP)	3. SOUS-TITRE N/A
4. AUTORITÉ (numéro d'élément de données) DED MROV-PM-001	5. RÉFÉRENCE AU CONTRAT ANNEXE A – **par. 3.9.2 de l'**EDT	6. BUREAU DEMANDEUR AT du MDN

7. INSPECTION DD	9. ENTRÉE	10. FRÉQUENCE ONE/R	12. DATE DE LA 1RE SOUMISSION Voir le bloc 16
8. CODES D'APPROBATION N/A		11. À COMPTER DU	13. DATE DES SOUMISSIONS ULTÉRIEURS Voir le bloc 16

14. DISTRIBUTION ET DESTINATAIRES

A. ADRESSE	B. COPIES			
	BROUILLON		VERSION DÉFINITIVE	
	Copie papier	Copie élec.	Copie papier	Copie élec.
AC TPSGC	1	1	1	1
MDN AT	1	1	1	1
15. TOTAL	2	2	2	2

16. REMARQUES

Bloc 12 : Un brouillon du PGP du doit être soumis pour examen dans les trente (30) jours calendaires après la réunion de lancement.

Temps de réponse : Les commentaires sur le PGP seront fournis par le Canada dans les quatorze (14) jours civils suivant la réception.

Bloc 13 : Le PGP mis à jour, adressant les commentaires du Canada, doit être soumis pour acceptation dans les quatorze (14) jours civils suivant la réception des commentaires.

PRÉPARÉ PAR MDN SYSTÈME MINI-ROV AT	APPROUVÉ PAR MDN SYSTÈME MINI-ROV D GEST EAC 9
DATE	DATE

17. NUMÉRO DE FICHIER/DOC CONTRACTUEL	18. NO.ESTIMATIF DE PAGES	19. PRIX ESTIMATIF

<table>
<tr><th colspan="9">LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT</th></tr>
<tr><td colspan="4">A. SYSTÈME/ARTICLE
SYSTÈME MINI-ROV</td><td colspan="5">B. NUMÉRO DE CONTRAT/DP
W8476-112377</td></tr>
<tr><td colspan="2">C. IDENTIFICATEUR DE L'EDT
EDT SYSTÈME MINI-ROV</td><td colspan="2">D. CATÉGORIE DE DONNÉES
Données de gestion</td><td colspan="5">E. ENTREPRENEUR
TBD</td></tr>
<tr><td colspan="2">1. NUMÉRO D'ARTICLE
LEDC MROV-PM-002</td><td colspan="2">2. TITRE OU DESCRIPTION DES DONNÉES
Ordre du jour des réunions</td><td colspan="5">3. SOUS-TITRE
N/A</td></tr>
<tr><td colspan="2">4. AUTORITÉ (numéro d'élément de données)
DED MROV-PM-002</td><td colspan="2">5. RÉFÉRENCE AU CONTRAT
ANNEXE A - para.3.9.3.4.2 de l'EDT</td><td colspan="5">6. BUREAU DEMANDEUR
AT du MDN</td></tr>
<tr><td>7. INSPECTION
DD</td><td rowspan="2">9. ENTRÉE</td><td>10. PÉRIODICITÉ
ASGEN</td><td>12. DATE DE LA 1RE SOUMISSION
Voir le bloc 16</td><td colspan="5">14. DISTRIBUTION ET DESTINATAIRES</td></tr>
<tr><td>8. CODES D'APPROBATION
N/A</td><td>11. À COMPTER DU
N/A</td><td>13. DATE DES SOUMISSIONS ULTÉRIEURS
Voir le bloc 16</td><td>A. ADRESSE</td><td colspan="4">B. COPIES
BROUILLON (Copie papier / Copie élec.) — VERSION DÉFINITIVE (Copie papier / Copie élec.)</td></tr>
<tr><td colspan="4" rowspan="4">16. REMARQUES

Bloc 12 : L'ordre du jour des réunions doit être soumis pour révision au plus tard quatorze (14) jours civils avant chaque réunion.

Temps de réponse : Les commentaires sur l'ordre du jour de réunion, y compris des ajouts et des points retirer, seront fournis par le Canada dans les sept (7) jours civils suivant la réception.

Bloc 13 : L'ordre du jour des réunions révisé adressant les commentaires du Canada doit être ajourné à la réunion.</td><td>AC TPSGC</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr>
<tr><td>MDN AT</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td colspan="2">PRÉPARÉ PAR
MDN SYSTÈME MINI-ROV AT</td><td colspan="2">APPROUVÉ PAR
MDN SYSTÈME MINI-ROV D GEST EAC 9</td><td>15. TOTAL</td><td>2</td><td>2</td><td>2</td><td>2</td></tr>
<tr><td colspan="2">DATE</td><td colspan="2">DATE</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>17. # DE DOC CONTRACTUEL</td><td colspan="2">18. NO.ESTIMATIF DE PAGES</td><td>19. PRIX ESTIMATIF</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
</table>

LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT

A. SYSTÈME/ARTICLE SYSTÈME MINI-ROV		B. NUMÉRO DE CONTRAT/DP W8476-112377
C. IDENTIFICATEUR DE L'EDT EDT SYSTÈME MINI-ROV	D. CATÉGORIE DE DONNÉES Données de gestion	E. ENTREPRENEUR TBD
1. NUMÉRO D'ARTICLE LEDC MROV-PM-003	2. TITRE OU DESCRIPTION DES DONNÉES Procès-verbal de réunion	3. SOUS-TITRE N/A
4. AUTORITÉ (numéro d'élément de données) DED MROV-PM-003	5. RÉFÉRENCE AU CONTRAT ANNEXE A - par. 3.9.3.4 .3 de l'EDT	6. BUREAU DEMANDEUR AT du MDN

7. INSPECTION	9. ENTRÉE	10. FRÉQUENCE	12. DATE DE LA 1RE SOUMISSION
DD		ASGEN	Voir le bloc 16
8. CODES D'APPROBATION		**11. À COMPTER DU**	**13. DATE DES SOUMISSIONS ULTÉRIEURS**
A		N/A	Voir le bloc 16

14. DISTRIBUTION ET DESTINATAIRES

A. ADRESSE	B. COPIES – BROUILLON – Copie papier	BROUILLON – Copie élec.	VERSION DÉFINITIVE – Copie papier	VERSION DÉFINITIVE – Copie élec.
AC TPSGC	1	1	1	1
MDN AT	1	1	1	1
15. TOTAL	2	2	2	2

16. REMARQUES

Bloc 12 : Le procès-verbal des réunions doit être soumis pour révision au plus tard sept (7) jours civils après chaque réunion.

Temps de réponse : Les commentaires sur le procès-verbal des réunions seront fournis par Canada dans les sept (7) jours civils suivant la réception.

Bloc 13 : Le procès-verbal des réunions révisé adressant les commentaires du Canada doit être soumis au plus tard sept (7) jours civils suivant la réception des commentaires.

PRÉPARÉ PAR	APPROUVÉ PAR
MDN SYSTÈME MINI-ROV AT	MDN SYSTÈME MINI-ROV D GEST EAC 9
DATE	DATE

17. # DE DOC CONTRACTUEL	18. NO.ESTIMATIF DE PAGES	19. PRIX ESTIMATIF

LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT

A. SYSTÈME/ARTICLE SYSTÈME MINI-ROV		B. NUMÉRO DE CONTRAT/DP W8476-112377
C. IDENTIFICATEUR DE L'EDT EDT SYSTÈME MINI-ROV	D. CATÉGORIE DE DONNÉES Données de gestion	E. ENTREPRENEUR TBD
1. NUMÉRO D'ARTICLE LEDC MROV-SE-101	2. TITRE OU DESCRIPTION DES DONNÉES Demande d'octroi de fréquences	3. SOUS-TITRE N/A
4. AUTORITÉ (numéro d'élément de données) DED MROV-PM-101	5. RÉFÉRENCE AU CONTRAT ANNEXE A - para. 3.9.3.5 de l'EDT	6. BUREAU DEMANDEUR AT du MDN

7. INSPECTION DD	9. ENTRÉE	10. FRÉQUENCE ONE/R	12. DATE DE LA 1RE SOUMISSION Voir le bloc 16
8. CODES D'APPROBATION A		11. À COMPTER DU N/A	13. DATE SOUMISSIONS ULTÉRIEURS Voir le bloc 16

14. DISTRIBUTION ET DESTINATAIRES

A. ADRESSE	B. COPIES			
	BROUILLON		VERSION DÉFINITIVE	
	Copie papier	Copie élec.	Copie papier	Copie élec.
AC TPSGC	1	1	1	1
MDN AT	1	1	1	1
15. TOTAL	2	2	2	2

16. REMARQUES

Bloc 12. Le document Demande d'octroi de fréquences doit être soumis pour doit être soumis pour examen dans les vingt et un (21) jours calendaires après la réunion de lancement.

Temps de réponse : Les commentaires sur le document Demande d'octroi de fréquences seront fournis par le Canada dans les quatorze (14) jours civils suivant réception.

Bloc 13 : Le document Demande d'octroi de fréquences mise à jour, adressant les commentaires du Canada, doit être soumis pour la réception au plus tard quatorze (14) jours civils suivant la réception des commentaires.

PRÉPARÉ PAR MDN SYSTÈME MINI-ROV AT	APPROUVÉ PAR MDN SYSTÈME MINI-ROV D GEST EAC 9	
DATE	DATE	
17. # DE DOC CONTRACTUEL	18. NO. ESTIMATIF DE PAGES	19. PRIX ESTIMATIF

LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT

A. SYSTÈME/ARTICLE SYSTÈME MINI-ROV		B. NUMÉRO DE CONTRAT/DP W8476-112377
C. IDENTIFICATEUR DE L'EDT EDT SYSTÈME MINI-ROV	D. CATÉGORIE DE DONNÉES Soutien Logistique Intégré	E. ENTREPRENEUR TBD
1. NUMÉRO D'ARTICLE LEDC MROV-ILS-201	2. TITRE OU DESCRIPTION DES DONNÉES Carte de référence rapide de l'opérateur	3. SOUS-TITRE N/A
4. AUTORITÉ (numéro d'élément de données) DED MROV-ILS-201	5. RÉFÉRENCE AU CONTRAT ANNEXE A - paragraphe 3.10.3.2 d'EDT	6. BUREAU DEMANDEUR Gestionnaire SLI de SYSTÈME MINI-ROV

7. INSPECTION DD	9. ENTRÉE	10. FRÉQUENCE ONE/R	12. DATE DE LA 1RE SOUMISSION Voir le bloc 16
8. CODES D'APPROBATION A		11. À COMPTER DU N/A	13. DATE DES SOUMISSIONS ULTÉRIEURS Voir le bloc 16

14. DISTRIBUTION ET DESTINATAIRES

A. ADRESSE	B. COPIES			
	BROUILLON		VERSION DÉFINITIVE	
	Copie papier	Copie élec.	Copie papier	Copie élec.
AC TPSGC	1	1	1	1
MDN GSLI	1	1	1	1
Avec le SYSTÈME MINI-ROV	0	0	10	0
15. TOTAL	2	2	12	2

16. REMARQUES

Bloc 12. L'entrepreneur doit fournir un brouillon de la carte de référence rapide de l'opérateur pour révision en même temps que la soumission du manuel de l'opérateur.

Temps de réponse : Les commentaires sur la Carte de référence rapide de l'opérateur seront fournis par le Canada au plus tard quatorze (14) jours civils suivant la réception du brouillon.

Bloc 13 : La Carte de référence rapide de l'opérateur révisée, adressant les commentaires du Canada doit être soumis pour acceptation au plus tard quatorze (14) jours civils suivant la réception des commentaires.

PRÉPARÉ PAR Technicien SLI de SYSTÈME MINI-ROV	APPROUVÉ PAR Gestionnaire SLI de SYSTÈME MINI-ROV	
DATE	DATE	
17. # DE DOC CONTRACTUEL	18. NO.ESTIMATIF DE PAGES	19. PRIX ESTIMATIF

LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT

A. SYSTÈME/ARTICLE SYSTÈME MINI-ROV		B. NUMÉRO DE CONTRAT/DP W8476-112377
C. IDENTIFICATEUR DE L'EDT EDT SYSTÈME MINI-ROV	D. CATÉGORIE DE DONNÉES Soutien Logistique Intégré	E. ENTREPRENEUR TBD
1. NUMÉRO D'ARTICLE LEDC MROV-ILS-202	2. TITRE OU DESCRIPTION DES DONNÉES Manuel de l'opérateur	3. SOUS-TITRE N/A
4. AUTORITÉ (numéro d'élément de données) DED MROV-ILS-202	5. RÉFÉRENCE AU CONTRAT ANNEXE A - para.3.10.3.3 de l'EDT.	6. BUREAU DEMANDEUR Gestionnaire SLI de SYSTÈME MINI-ROV

7. INSPECTION	9. ENTRÉE	10. FRÉQUENCE	12. DATE DE LA 1RE SOUMISSION
DD		ONE/R	Voir le bloc 16
8. CODES D'APPROBATION		11. À COMPTER DU	13. DATE DES SOUMISSIONS ULTÉRIEURS
A		N/A	Voir le bloc 16

14. DISTRIBUTION ET DESTINATAIRES

A. ADRESSE	B. COPIES – BROUILLON – Copie papier	BROUILLON – Copie élec.	VERSION DÉFINITIVE – Copie papier	VERSION DÉFINITIVE – Copie élec.
AC TPSGC	1	1	1	1
MDN GSLI	1	1	1	1
Avec le SYSTÈME MINI-ROV	0	0	10	0
15. TOTAL	2	2	12	2

16. REMARQUES

Bloc 12. L'entrepreneur doit fournir un brouillon du manuel de l'opérateur pour examen dans les trente (30) jours calendaires après la réunion de lancement.

Temps de réponse : Les commentaires sur le manuel de l'opérateur seront fournis par le Canada au plus tard quatorze (14) jours civils suivant la réception du brouillon.

Bloc 13 : Le manuel de l'opérateur révisé, adressant les commentaires du Canada doit être soumis pour acceptation au plus tard quatorze (14) jours civils suivant la réception des commentaires.

PRÉPARÉ PAR	APPROUVÉ PAR
Technicien SLI de SYSTÈME MINI-ROV	Gestionnaire SLI de SYSTÈME MINI-ROV
DATE	DATE

17. # DE DOC CONTRACTUEL	18. NO.ESTIMATIF DE PAGES	19. PRIX ESTIMATIF

LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT

A. SYSTÈME/ARTICLE SYSTÈME MINI-ROV	B. NUMÉRO DE CONTRAT/DP W8476-112377

C. IDENTIFICATEUR DE L'EDT EDT SYSTÈME MINI-ROV	D. CATÉGORIE DE DONNÉES Soutien Logistique Intégré	E. ENTREPRENEUR TBD
1. NUMÉRO D'ARTICLE LEDC MROV-ILS-203	2. TITRE OU DESCRIPTION DES DONNÉES Manuel de réparation	3. SOUS-TITRE N/A
4. AUTORITÉ (numéro d'élément de données) DED MROV-ILS-203	5. RÉFÉRENCE AU CONTRAT ANNEXE A - para.3.10.3.4 de l'EDT.	6. BUREAU DEMANDEUR Gestionnaire SLI de SYSTÈME MINI-ROV

7. INSPECTION DD	9. ENTRÉE	10. FRÉQUENCE ONE/R	12. DATE DE LA 1RE SOUMISSION Voir le bloc 16
8. CODES D'APPROBATION A		11. À COMPTER DU N/A	13. DATE DES SOUMISSIONS ULTÉRIEURS Voir le bloc 16

14. DISTRIBUTION ET DESTINATAIRES

A. ADRESSE	B. COPIES – BROUILLON – Copie papier	BROUILLON – Copie élec.	VERSION DÉFINITIVE – Copie papier	VERSION DÉFINITIVE – Copie élec.
AC TPSGC	1	1	1	1
MDN GSLI	1	1	1	1
Avec le SYSTÈME MINI-ROV	0	0	10	0
15. TOTAL	2	2	12	2

16. REMARQUES

Bloc 12. L'entrepreneur doit fournir un brouillon du manuel de réparation pour examen dans les trente cinq (35) jours calendaires après la réunion de lancement.

Temps de réponse : Les commentaires sur le manuel de réparation seront fournis par le Canada au plus tard quatorze (14) jours civils suivant la réception du brouillon.

Bloc 13 : Le manuel de réparation révisé, adressant les commentaires du Canada doit être soumis pour acceptation au plus tard quatorze (14) jours civils suivant la réception des commentaires.

PRÉPARÉ PAR Technicien SLI de SYSTÈME MINI-ROV	APPROUVÉ PAR Gestionnaire SLI de SYSTÈME MINI-ROV
DATE	DATE

17. # DE DOC CONTRACTUEL	18. NO.ESTIMATIF DE PAGES	19. PRIX ESTIMATIF

LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT

A. SYSTÈME/ARTICLE SYSTÈME MINI-ROV		B. NUMÉRO DE CONTRAT/DP W8476-112377
C. IDENTIFICATEUR DE L'EDT EDT SYSTÈME MINI-ROV	D. CATÉGORIE DE DONNÉES Soutien logistique intégré	E. ENTREPRENEUR TBD
1. NUMÉRO D'ARTICLE LEDC MROV-ILS-204	2. TITRE OU DESCRIPTION DES DONNÉES Manuels des pièces illustrés	3. SOUS-TITRE N/A
4. AUTORITÉ (numéro d'élément de données) DED MROV-ILS-204	5. RÉFÉRENCE AU CONTRAT ANNEXE A - para. 3.10.3.5 de l'EDT.	6. BUREAU DEMANDEUR Gestionnaire SLI de SYSTÈME MINI-ROV

7. INSPECTION DD	9. ENTRÉE	10. FRÉQUENCE ONE/R	12. DATE DE LA 1RE SOUMISSION Voir le bloc 16
8. CODES D'APPROBATION A		11. À COMPTER DU N/A	13. DATE DES SOUMISSIONS ULTÉRIEURS Voir le bloc 16

16. REMARQUES

Bloc 12. L'entrepreneur doit fournir un brouillon du manuel des pièces illustrées pour examen dans les quarante neuf (49) jours calendaires après la réunion de lancement.

Temps de réponse : Les commentaires sur le Manuels des pièces illustrés seront fournis par le Canada dans les quatorze (14) jours civils suivant la réception du brouillon.

Bloc 13 : Le Manuels des pièces illustrés révisé, adressant les commentaires du Canada doit être soumis pour acceptation au plus tard quatorze (14) jours civils suivant la réception des commentaires.

14. DISTRIBUTION ET DESTINATAIRES

A. ADRESSE	B. COPIES - BROUILLON - Copie papier	BROUILLON - Copie élec.	VERSION DÉFINITIVE - Copie papier	VERSION DÉFINITIVE - Copie élec.
AC TPSGC	1	1	1	1
MDN ILSM	1	1	3	1
15. TOTAL	2	2	4	2

PRÉPARÉ PAR Technicien SLI de SYSTÈME MINI-ROV	APPROUVÉ PAR Gestionnaire SLI de SYSTÈME MINI-ROV
DATE	DATE

17. # DE DOC CONTRACTUEL	18. NO.ESTIMATIF DE PAGES	19. PRIX ESTIMATIF

LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT

A. SYSTÈME/ARTICLE
SYSTÈME MINI-ROV

B. NUMÉRO DE CONTRAT/DP
W8476-112377

C. IDENTIFICATEUR DE L'EDT
EDT SYSTÈME MINI-ROV

D. CATÉGORIE DE DONNÉES
Soutien logistique intégré

E. ENTREPRENEUR
TBD

1. NUMÉRO D'ARTICLE
LEDC MROV-ILS-205

2. TITRE OU DESCRIPTION DES DONNÉES
Liste provisoire des pièces de rechange

3. SOUS-TITRE
N/A

4. AUTORITÉ (numéro d'élément de données)
DED MROV-ILS-205

5. RÉFÉRENCE AU CONTRAT
ANNEXE A - para. 3.10.4.2 de l'EDT.

6. BUREAU DEMANDEUR
Gestionnaire SLI de SYSTÈME MINI-ROV

7. INSPECTION
DD

8. CODES D'APPROBATION
A

9. ENTRÉE

10. FRÉQUENCE
ONE/R

11. À COMPTER DU
N/A

12. DATE DE LA 1RE SOUMISSION
Voir le bloc 16

13. DATE DES SOUMISSIONS ULTÉRIEURS
Voir le bloc 16

14. DISTRIBUTION ET DESTINATAIRES

A. ADRESSE	B. COPIES			
	BROUILLON		VERSION DÉFINITIVE	
	Copie papier	Copie élec.	Copie papier	Copie élec.
AC TPSGC	1	1	1	1
MDN GSLI	1	1	1	1
15. TOTAL	2	2	2	2

16. REMARQUES

Bloc 12. L'entrepreneur doit fournir un brouillon du Liste provisoire des pièces de rechange pour examen au plus tard quatorze (14) jours civils après la réunion de lancement.

Temps de réponse : Les commentaires sur le Liste provisoire des pièces de rechange seront fournis par le Canada dans les quatorze (14) jours civils suivant la réception du brouillon.

Bloc 13 : Le Liste provisoire des pièces de rechange révisé, adressant les commentaires du Canada doit être soumis pour acceptation au plus tard quatorze (14) jours civils suivant la réception des commentaires.

PRÉPARÉ PAR
Technicien SLI de SYSTÈME MINI-ROV

APPROUVÉ PAR
Gestionnaire SLI de SYSTÈME MINI-ROV

DATE

DATE

17. # DE DOC CONTRACTUEL

18. NO.ESTIMATIF DE PAGES

19. PRIX ESTIMATIF

LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT

A. SYSTÈME/ARTICLE SYSTÈME MINI-ROV		B. NUMÉRO DE CONTRAT/DP W8476-112377
C. IDENTIFICATEUR DE L'EDT EDT SYSTÈME MINI-ROV	D. CATÉGORIE DE DONNÉES Soutien logistique intégré	E. ENTREPRENEUR TBD
1. NUMÉRO D'ARTICLE LEDC MROV-ILS-206	2. TITRE OU DESCRIPTION DES DONNÉES État détaillé d'approvisionnement en commande	3. SOUS-TITRE N/A
4. AUTORITÉ (numéro d'élément de données) DED MROV-ILS-206	5. RÉFÉRENCE AU CONTRAT ANNEXE A - para. 3.10.4.3 de l'EDT.	6. BUREAU DEMANDEUR Gestionnaire SLI de SYSTÈME MINI-ROV

7. INSPECTION DD	9. ENTRÉE	10. FRÉQUENCE ONE/R	12. DATE DE LA 1RE SOUMISSION Voir le bloc 16
8. CODES D'APPROBATION A		11. À COMPTER DU N/A	13. DATE DES SOUMISSIONS ULTÉRIEURS Voir le bloc 16

16. REMARQUES

Bloc 12. L'entrepreneur doit fournir un brouillon d'État détaillé d'approvisionnement en commande pour examen au plus tard quatorze (14) jours civils après la réunion de lancement.

Temps de réponse : Les commentaires sur l'État détaillé d'approvisionnement en commande seront fournis par le Canada dans les quatorze (14) jours civils suivant la réception du brouillon.

Bloc 13 : L'État détaillé d'approvisionnement en commande révisé, adressant les commentaires du Canada doit être soumis pour acceptation au plus tard quatorze (14) jours civils suivant la réception des commentaires.

14. DISTRIBUTION ET DESTINATAIRES

A. ADRESSE	B. COPIES – BROUILLON – Copie papier	BROUILLON – Copie élec.	VERSION DÉFINITIVE – Copie papier	VERSION DÉFINITIVE – Copie élec.
AC TPSGC	1	1	1	1
MDN GSLI	2	1	2	1
15. TOTAL	3	2	3	2

PRÉPARÉ PAR Technicien SLI de SYSTÈME MINI-ROV	APPROUVÉ PAR Gestionnaire SLI de SYSTÈME MINI-ROV
DATE	DATE

17. # DE DOC CONTRACTUEL	18. NO.ESTIMATIF DE PAGES	19. PRIX ESTIMATIF

LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT

A. SYSTÈME/ARTICLE SYSTÈME MINI-ROV		B. NUMÉRO DE CONTRAT/DP W8476-112377
C. IDENTIFICATEUR DE L'EDT EDT SYSTÈME MINI-ROV	D. CATÉGORIE DE DONNÉES Soutien logistique intégré	E. ENTREPRENEUR TBD
1. NUMÉRO D'ARTICLE LEDC MROV-ILS-207	2. TITRE OU DESCRIPTION DES DONNÉES Documents Techniques Supplémentaires Concernant l'Approvisionnement	3. SOUS-TITRE N/A
4. AUTORITÉ (numéro d'élément de données) DED MROV-ILS-207	5. RÉFÉRENCE AU CONTRAT ANNEXE A - para. 3.10.4.4 de l'EDT.	6. BUREAU DEMANDEUR Gestionnaire SLI de SYSTÈME MINI-ROV

7. INSPECTION DD	9. ENTRÉE	10. FRÉQUENCE ONE/R	12. DATE DE LA 1RE SOUMISSION Voir le bloc 16
8. CODES D'APPROBATION A		11. À COMPTER DU N/A	13. DATE DES SOUMISSIONS ULTÉRIEURS Voir le bloc 16

14. DISTRIBUTION ET DESTINATAIRES

A. ADRESSE	B. COPIES			
	BROUILLON		VERSION DÉFINITIVE	
	Copie papier	Copie élec.	Copie papier	Copie élec.
MDN GSLI				1
DOCA				1
AC TPSGC				1
15. TOTAL	0	0	0	3

16. REMARQUES

Bloc 12 : Documents Techniques Supplémentaires Concernant l'Approvisionnement devra être disponible pour la COPAI

Bloc 13 : Documents Techniques Supplémentaires Concernant l'Approvisionnement devra être remis à la fin de la COPAI.

PRÉPARÉ PAR Technicien SLI de SYSTÈME MINI-ROV	APPROUVÉ PAR Gestionnaire SLI de SYSTÈME MINI-ROV
DATE	DATE

17. # DE DOC CONTRACTUEL	18. NO.ESTIMATIF DE PAGES	19. PRIX ESTIMATIF

LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT

A. SYSTÈME/ARTICLE SYSTÈME MINI-ROV		B. NUMÉRO DE CONTRAT/DP W8476-112377
C. IDENTIFICATEUR DE L'EDT EDT SYSTÈME MINI-ROV	D. CATÉGORIE DE DONNÉES Soutien logistique intégré	E. ENTREPRENEUR TBD
1. NUMÉRO D'ARTICLE LEDC MROV-ILS-208	2. TITRE OU DESCRIPTION DES DONNÉES Liste de l'outillage spécialisé et l'équipement d'essai	3. SOUS-TITRE N/A
4. AUTORITÉ (numéro d'élément de données) DED MROV-ILS-208	5. RÉFÉRENCE AU CONTRAT ANNEXE A - para. 3.10.4.5 de l'EDT.	6. BUREAU DEMANDEUR Gestionnaire SLI de SYSTÈME MINI-ROV

7. INSPECTION	9. ENTRÉE	10. FRÉQUENCE	12. DATE DE LA 1RE SOUMISSION
DD		ONE/R	Voir le bloc 16
8. CODES D'APPROBATION		11. À COMPTER DU	13. DATE DES SOUMISSIONS ULTÉRIEURS
A		N/A	Voir le bloc 16

14. DISTRIBUTION ET DESTINATAIRES

A. ADRESSE	B. COPIES – BROUILLON – Copie papier	BROUILLON – Copie élec.	VERSION DÉFINITIVE – Copie papier	VERSION DÉFINITIVE – Copie élec.
AC TPSGC	1	1	1	1
MDN GSLI	1	1	1	1
15. TOTAL	2	2	2	2

16. REMARQUES

Bloc 12. L'entrepreneur doit fournir un brouillon du Liste de l'outillage spécialisé et l'équipement d'essai pour examen dans les vingt et un (21) jours calendaires après la réunion de lancement.

Temps de réponse : Les commentaires sur le Liste de l'outillage spécialisé et l'équipement d'essai seront fournis par le Canada dans les quatorze (14) jours civils suivant la réception du brouillon.

Bloc 13 : Le Liste de l'outillage spécialisé et l'équipement d'essai révisé, adressant les commentaires du Canada doit être soumis pour acceptation au plus tard quatorze (14) jours civils suivant la réception des commentaires.

PRÉPARÉ PAR	APPROUVÉ PAR
Technicien SLI de SYSTÈME MINI-ROV	Gestionnaire SLI de SYSTÈME MINI-ROV
DATE	DATE

17. # DE DOC CONTRACTUEL	18. NO.ESTIMATIF DE PAGES	19. PRIX ESTIMATIF

LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT

A. SYSTÈME/ARTICLE SYSTÈME MINI-ROV		B. NUMÉRO DE CONTRAT/DP W8476-112377
C. IDENTIFICATEUR DE L'EDT EDT SYSTÈME MINI-ROV	D. CATÉGORIE DE DONNÉES Soutien logistique intégré	E. ENTREPRENEUR TBD
1. NUMÉRO D'ARTICLE LEDC MROV-ILS-209	2. TITRE OU DESCRIPTION DES DONNÉES Trousse de formation	3. SOUS-TITRE N/A
4. AUTORITÉ (numéro d'élément de données) DED MROV-ILS-209	5. RÉFÉRENCE AU CONTRAT ANNEXE A - para. 3.10.7.6 de l'EDT.	6. BUREAU DEMANDEUR Gestionnaire SLI de SYSTÈME MINI-ROV

7. INSPECTION	9. ENTRÉE	10. FRÉQUENCE	12. DATE DE LA 1RE SOUMISSION
DD		ONE/R	Voir le bloc 16
8. CODES D'APPROBATION		11. À COMPTER DU	13. DATE DES SOUMISSIONS ULTÉRIEURS
A		N/A	Voir le bloc 16

14. DISTRIBUTION ET DESTINATAIRES

A. ADRESSE	B. COPIES			
	BROUILLON		VERSION DÉFINITIVE	
	Copie papier	Copie élec.	Copie papier	Copie élec.
AC TPSGC	1	1	1	1
MDN GSLI	1	1	2	2
15. TOTAL	2	2	3	3

16. REMARQUES

Bloc 12. L'entrepreneur doit fournir un brouillon du Trousse de formation pour examen dans les quarante neuf (49) jours calendaires après la réunion de lancement.

Temps de réponse : Les commentaires sur le Trousse de formation seront fournis par le Canada dans les trente (30) jours civils suivant la réception du brouillon.

Bloc 13 : Le Trousse de formation révisé, adressant les commentaires du Canada doit être soumis pour acceptation au plus tard quatorze (14) jours civils suivant la réception des commentaires.

PRÉPARÉ PAR	APPROUVÉ PAR
Technicien SLI de SYSTÈME MINI-ROV	Gestionnaire SLI de SYSTÈME MINI-ROV
DATE	DATE

17. # DE DOC CONTRACTUEL	18. NO.ESTIMATIF DE PAGES	19. PRIX ESTIMATIF

LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT

A. SYSTÈME/ARTICLE SYSTÈME MINI-ROV		B. NUMÉRO DE CONTRAT/DP W8476-112377
C. IDENTIFICATEUR DE L'EDT EDT SYSTÈME MINI-ROV	D. CATÉGORIE DE DONNÉES Soutien logistique intégré	E. ENTREPRENEUR TBD
1. NUMÉRO D'ARTICLE LEDC MROV-ILS-210	2. TITRE OU DESCRIPTION DES DONNÉES Empaquetage, Étiquetage et Codes	3. SOUS-TITRE N/A
4. AUTORITÉ (numéro d'élément de données) DED MROV-ILS-210	5. RÉFÉRENCE AU CONTRAT ANNEXE A - para. 3.10.8 de l'EDT.	6. BUREAU DEMANDEUR Gestionnaire SLI de SYSTÈME MINI-ROV

7. INSPECTION DD	9. ENTRÉE	10. FRÉQUENCE ONE/R	12. DATE DE LA 1RE SOUMISSION Voir le bloc 16
8. CODES D'APPROBATION A		11. À COMPTER DU N/A	13. DATE DES SOUMISSIONS ULTÉRIEURS Voir le bloc 16

16. REMARQUES

<u>Bloc 12</u> : Les données pour l'Empaquetage, Étiquetage et Codes doivent être fournies pour une évaluation et revue quarante-deux (42) jours calendaires après la Conférence de Lancement.

<u>Temps de réponse</u> : Les commentaires sur les données pour le Marquage et Empaquetage seront fournis par le Canada dans les vingt-et-un (21) jours calendaires suivant la réception.

<u>Bloc 13</u> : Les données pour l'Empaquetage, Étiquetage et Codes mises à jour, adressant les commentaires du Canada, doivent être livrée pour acceptation dans les quatorze (14) jours calendaires suivant la réception des commentaires.

Des révisions / additions aux données d'Empaquetage, Étiquetage et Codes doivent aussi être fournies une fois que l'étendu des pièces de rechange est choisi pour l'achat suite la conférence approvisionnement initial, par le MDN pour supporter l'équipement.

14. DISTRIBUTION ET DESTINATAIRES

A. ADRESSE	B. COPIES – BROUILLON – Copie papier	BROUILLON – Copie élec.	VERSION DÉFINITIVE – Copie papier	VERSION DÉFINITIVE – Copie élec.
AC TPSGC	1	1	1	1
MDN GSLI	1	1	1	1
DOCA	1	1	1	1
15. TOTAL	3	3	3	3

PRÉPARÉ PAR Technicien SLI de SYSTÈME MINI-ROV	APPROUVÉ PAR Gestionnaire SLI de SYSTÈME MINI-ROV
DATE	DATE

17. # DE DOC CONTRACTUEL	18. NO.ESTIMATIF DE PAGES	19. PRIX ESTIMATIF

LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT

A. SYSTÈME/ARTICLE SYSTÈME MINI-ROV		B. NUMÉRO DE CONTRAT/DP W8476-112377	
C. IDENTIFICATEUR DE L'EDT EDT SYSTÈME MINI-ROV	D. CATÉGORIE DE DONNÉES Soutien logistique intégré	E. ENTREPRENEUR TBD	
1. NUMÉRO D'ARTICLE LEDC MROV-ILS-211	2. TITRE OU DESCRIPTION DES DONNÉES Plaques d'identification	3. SOUS-TITRE N/A	
4. AUTORITÉ (numéro d'élément de données) DED MROV-ILS-211	5. RÉFÉRENCE AU CONTRAT ANNEXE A - para. 3.10.9 de l'EDT.	6. BUREAU DEMANDEUR Gestionnaire SLI de SYSTÈME MINI-ROV	

7. INSPECTION	9. ENTRÉE	10. FRÉQUENCE	12. DATE DE LA 1RE SOUMISSION
DD		ONE/R	Voir le bloc 16
8. CODES D'APPROBATION		11. À COMPTER DU	13. DATE DES SOUMISSIONS ULTÉRIEURS
A		N/A	Voir le bloc 16

14. DISTRIBUTION ET DESTINATAIRES

A. ADRESSE	B. COPIES – BROUILLON – Copie papier	BROUILLON – Copie élec.	VERSION DÉFINITIVE – Copie papier	VERSION DÉFINITIVE – Copie élec.
AC TPSGC	1	1	1	1
MDN GSLI	1	1	1	1
15. TOTAL	2	2	2	2

16. REMARQUES

Bloc 12. L'entrepreneur doit fournir un brouillon du Plaques d'identification pour examen au plus tard quatorze (14) jours civils après la réunion de lancement.

Temps de réponse : Les commentaires sur le Plaques d'identification seront fournis par le Canada dans les quatorze (14) jours civils suivant la réception du brouillon.

Bloc 13 : Le Plaques d'identification révisé, adressant les commentaires du Canada doit être soumis pour acceptation au plus tard quatorze (14) jours civils suivant la réception des commentaires.

PRÉPARÉ PAR	APPROUVÉ PAR
Technicien SLI de SYSTÈME MINI-ROV	Gestionnaire SLI de SYSTÈME MINI-ROV
DATE	DATE

17. # DE DOC CONTRACTUEL	18. NO.ESTIMATIF DE PAGES	19. PRIX ESTIMATIF

<table>
<tr><th colspan="9">LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT</th></tr>
<tr><td colspan="5">A. SYSTÈME/ARTICLE
SYSTÈME MINI-ROV</td><td colspan="4">B. NUMÉRO DE CONTRAT/DP
W8476-112377</td></tr>
<tr><td colspan="2">C. IDENTIFICATEUR DE L'EDT
EDT SYSTÈME MINI-ROV</td><td colspan="3">D. CATÉGORIE DE DONNÉES
Soutien logistique intégré</td><td colspan="4">E. ENTREPRENEUR
TBD</td></tr>
<tr><td colspan="2">1. NUMÉRO D'ARTICLE
LEDC MROV-ILS-212</td><td colspan="3">2. TITRE OU DESCRIPTION DES DONNÉES
Liste des marchandises contrôlées</td><td colspan="4">3. SOUS-TITRE
N/A</td></tr>
<tr><td colspan="2">4. AUTORITÉ (numéro d'élément de données)
DED MROV-ILS-212</td><td colspan="3">5. RÉFÉRENCE AU CONTRAT
ANNEXE A - para. 3.10.10 de l'EDT.</td><td colspan="4">6. BUREAU DEMANDEUR
Gestionnaire SLI de SYSTÈME MINI-ROV</td></tr>
<tr><td>7. INSPECTION
DD</td><td rowspan="2">9. ENTRÉE</td><td>10. FRÉQUENCE
ONE/R</td><td colspan="2">12. DATE DE LA 1RE SOUMISSION
Voir le bloc 16</td><td colspan="4">14. DISTRIBUTION ET DESTINATAIRES</td></tr>
<tr><td>8. CODES D'APPROBATION
A</td><td>11. À COMPTER DU
N/A</td><td colspan="2">13. DATE DES SOUMISSIONS ULTÉRIEURS
Voir le bloc 16</td><td colspan="4">A. ADRESSE / B. COPIES
BROUILLON: Copie papier, Copie élec. / VERSION DÉFINITIVE: Copie papier, Copie élec.</td></tr>
</table>

A. ADRESSE	BROUILLON Copie papier	BROUILLON Copie élec.	VERSION DÉFINITIVE Copie papier	VERSION DÉFINITIVE Copie élec.
AC TPSGC	1	1	1	1
MDN GSLI	1	1	1	1
15. TOTAL	2	2	2	2

16. REMARQUES

Bloc 12. L'entrepreneur doit fournir un brouillon de la Liste des marchandises contrôlées pour examen au plus tard trente (30) jours civils après la réunion de lancement.

Temps de réponse : Les commentaires la Liste des marchandises contrôlées seront fournis par le Canada dans les quatorze (14) jours civils suivant la réception du brouillon.

Bloc 13 : la Liste des marchandises contrôlées révisée, adressant les commentaires du Canada doit être soumis pour acceptation au plus tard quatorze (14) jours civils suivant la réception des commentaires.

PRÉPARÉ PAR	APPROUVÉ PAR	
Technicien SLI de SYSTÈME MINI-ROV	Gestionnaire SLI de SYSTÈME MINI-ROV	
DATE	DATE	
17. # DE DOC CONTRACTUEL	18. NO.ESTIMATIF DE PAGES	19. PRIX ESTIMATIF

LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT

A. SYSTÈME/ARTICLE SYSTÈME MINI-ROV		B. NUMÉRO DE CONTRAT/DP W8476-112377
C. IDENTIFICATEUR DE L'EDT EDT SYSTÈME MINI-ROV	D. CATÉGORIE DE DONNÉES Soutien logistique intégré	E. ENTREPRENEUR TBD
1. NUMÉRO D'ARTICLE LEDC MROV-ILS-213	2. TITRE OU DESCRIPTION DES DONNÉES Plan de Réparation et Révision	3. SOUS-TITRE N/A
4. AUTORITÉ (numéro d'élément de données) DED MROV-ILS-213	5. RÉFÉRENCE AU CONTRAT ANNEXE A - para. 3.10.11 de l'EDT.	6. BUREAU DEMANDEUR Gestionnaire SLI de SYSTÈME MINI-ROV

7. INSPECTION DD	9. ENTRÉE	10. FRÉQUENCE ONE/R	12. DATE DE LA 1RE SOUMISSION Voir le bloc 16
8. CODES D'APPROBATION A		11. À COMPTER DU N/A	13. DATE DES SOUMISSIONS ULTÉRIEURS Voir le bloc 16

14. DISTRIBUTION ET DESTINATAIRES

A. ADRESSE	B. COPIES			
	BROUILLON		VERSION DÉFINITIVE	
	Copie papier	Copie élec.	Copie papier	Copie élec.
AC TPSGC	1	1	1	1
MDN GSLI	1	1	1	1
15. TOTAL	2	2	2	2

16. REMARQUES

Bloc 12. L'entrepreneur doit fournir un brouillon du Plan de Réparation et Révision pour examen dans les quarante neuf (49) jours calendaires après la réunion de lancement.

Temps de réponse : Les commentaires sur le Plan de Réparation et Révision seront fournis par le Canada dans les quatorze (14) jours civils suivant la réception du brouillon.

Bloc 13 : Le Plan de Réparation et Révision révisé, adressant les commentaires du Canada doit être soumis pour acceptation au plus tard quatorze (14) jours civils suivant la réception des commentaires.

PRÉPARÉ PAR Technicien SLI de SYSTÈME MINI-ROV	APPROUVÉ PAR Gestionnaire SLI de SYSTÈME MINI-ROV	
DATE	DATE	
17. # DE DOC CONTRACTUEL	18. NO.ESTIMATIF DE PAGES	19. PRIX ESTIMATIF



ANNEX C Application for Spectrum Supportability
ANNEXE C Demande d'Octroi de Fréquences

Application for Spectrum Supportability **Demande d'octroi de Fréquences**	Date	Page

To: À:	From (Office making request): De (Bureau qui présente la demande):

1. Equipment nomenclature and/or model number
   Désignation du matériel et numéro de modèle

2. Status of supportability request (check one)
   Centre de demande d'octroi (cochez une seule case)

   ☐ Experimental research or exploratory development / Recherche expérimentale ou développement préliminaire
   ☐ Advanced or engineering development / Développement avancé ou ingénierie
   ☒ Operational / Utilisation opérationnelle

1. Equipment Usage – Utilisation du matériel

3. Functional and purpose: TRANSMISSION OF LIVE CAMERA IMAGES AND CONTROL SIGNALS BETWEEN ROV ROBOT TO CONTROL AND COMMUNICATION SYSTEM (CCS).
   Fonction et but

4. Method of operation: OPERATOR REMOTELY DRIVES AND MANIPULATES ROV BY MEANS OF CCS RF VIDEO TRANSMITTER & RECEIVER WIRELESS LINK.
   Mode de fonctionnement

5. Extent of use: MISSION DURATION IS 2 HOURS CONTINUOUS USE DURING OPERATION.
   Étendue de l'utilisation

6. Operational environment: OPERATION IN ALL ENVIRONMENTAL CONDITIONS, LOCATIONS CAN BE IN URBAN AREAS AND ALL TERRAIN CONDITIONS IN THE FIELD.
   Milieu d'utilisation

7. Geographical area of experimental research, or developmental evaluation: NO RESEARCH OR DEVELOPMENT.
   Région géographique de la recherche expérimentale ou de l'évaluation du développement

8. Geographical area of operational use: WORLDWIDE
   Région géographique de l'utilisation opérationnelle

9 Number of equipments in initial phase: TEN (10) MINI-ROV SYSTEMS CONSISTING OF ONE (1) CCS AND TWO (2) ROVS.
   Nombre d'appareils pendant la phase initiale

10. Number of equipments planned for operational use: TEN (10) MINI-ROV SYSTEMS CONSISTING OF ONE (1) CCS AND TWO (2) ROVS.
   Nombre d'appareils prévu pour l'utilisation opérationnelle

11. Number of these equipments operating simultaneously in the same electromagnetic environment: MAX FOUR (4) ROVS PER LOCATION – TWO (2) MINI-ROV SYSTEMS OF TWO (2) ROVS EACH.
   Nombre d'appareils fonctionnant simultanément dans le même milieu électromagnétique

12. Target date for the start and end of experimental or developmental evaluation: N/A
   Date prévue pour le commencement et la fin de l'évaluation expérimentale ou de l'évaluation ou développement

13. Target date for operational use: TBD.
   Date prévue d'utilisation opérationnelle

14. Previous DND 552 application number (for DIMTPS 5 use only)
   Numéro d'application de l'ancien formulaire MDN 552 (pour utilisation de DTPSGI 5 seulement)

   ☐ Continued unchanged (see remarks) / Reste en vigueur (voir les remarques)
   ☐ Superseded / Est remplacé
   ☐ Related / Demeure connexe
   ☐ None / Aucun

   DND 552____________________ CCEB CF 299______________________

DND 552 (4-89)

2. Transmitter Equipment Characteristics - Caractéristiques du matériel émetteur

1. Nomenclature, Manufacturer's Model No.: Désignation, n° de modèle du fabricant:	2. Manufacturer's Name: Nom du fabricant:
3. Transmitter Installation: Installation émettrice:	4. Transmitter Type: Type d'émetteur:
5. Tuning Range: **Gamme d'accord:**	6. Method of Tuning: Méthode d'accord:
7. RF Channelling Capability: Répartition des voles RF:	8. Emission Designator(s): Identificateur(s) d'émission:
9. Frequency Tolerance: Tolérance de fréquence:	
10. Filter Employed / Filtre utilisé: Yes / Oui ☐ No / Non ☐	12. Emission Bandwidth Largeur de bande de l'émission: ☐ Calculated / Calculée ☐ Measured / Mesurée
11. Spread Spectrum: / Spectre étalé: Yes / Oui ☐ No / Non ☐	(a) –3 dB ____________ (b) –20 dB ____________ (c) –40 dB ____________ (d) –60 dB ____________ (e) OCCBW ____________ Largeur de bande occupée
13. Maximum Bit Rate: Débit binaire maximal:	
14. Modulation Techniques and Coding: Techniques de modulation et de codage:	15. Maximum Modulation Frequency: Fréquence de modulation et de codage:
16. Pre-emphasis: / Préaccentuation: Yes / Oui ☐ No / Non ☐	17. Deviation Ratio: Rapport de déviation:
18. Pulse Characteristics: Caractéristiques des impulsions: (a) Rate – Fréq. de récurrence____________ (b) Width – Durée____________ (c) Rise Time – Temps de montée____________ (d) Fall Time – Temps de descente____________ (e) Comp Ratio – Rapport de comp.____________ Largeur de bande occupée	19. Power – Puissance: (a) Mean – Moyenne ____________ (b) PEP – En crête____________ 20. Output Device: Dispositif de sortie:
21. Harmonic Level: Niveau des harmoniques: (a) 2nd – 2e____________ (b) 3rd – 3e____________ (c) Other – Autres____________	22. Spurious Level: Niveau du rayonnement non essentiel: 23. Industry Canada Type Approval No.: No d'homologation de l'industrie Canada:
24. Remarks: Remarques:	



3. Receiver Equipment Characteristics – Caractéristiques du matériel récepteur

1. Nomenclature, Manufacturer's Model No.:
   Désignation, n° de modèle du fabricant:

2. Manufacturer's Name:
   Nom du fabricant:

3. Receiver Installation:
   Installation réceptrice:

4. Receiver Type:
   Type de récepteur:

5. Tuning Range:
   Gamme d'accord:

6. Method of Tuning:
   Méthode d'accord:

7. RF Channelling Capability:
   Répartition des voles RF:

8. Emission Designator(s):
   Identificateur(s) d'émission:

9. Frequency Tolerance:
   Tolérance de fréquence:

10. IF Selectivity: 1st 2nd 3rd
    Sélectivité FI: 1ére 2e 3e
    (a) –3 dB____________________________________
    (b) –20 dB____________________________________
    (c) –60 dB ____________________________________

12. RF Selectivity:
    Sélectivité RF:
    Calculated / Calculée ☐ Measured / Mesurée ☐
    (a) –3 dB __________________________
    (b) –20 dB__________________________
    (c) –40 dB__________________________

12. IF Frequency:
    Fréquence intermédiaire:
    (a) 1st – 1ére ____
    (b) 2nd – 2e ____
    (c) 3rd – 3e ____

13. DIMTPS 5 use only:
    Réservé au DTPSGI 5:

14. DIMTPS 5 use only:
    Réservé au DTPSGI 5:

15. Oscillator Tuned:
    Oscillateur accordé:

	1st 1ére	2nd 2e	3rd 3e
(a) Above Tuned Frequency / Au-dessus de la fréq. d'accord	☐	☐	☐
(b) Below Tuned Frequency / Au-dessous de la fréq. d'accord	☐	☐	☐
(c) Either Above or Below the Frequency / Ou au-dessus ou au-dessous de la fréq.	☐	☐	☐

16. Maximum Bit Rate:
    Débit binaire maximal:

17. Sensitivity:
    Sensibilité:
    (a) Sensitivity – Sensibilité_____________dBm
    (b) Criteria – Critère__________________
    (c) Noise Fig – Facteur de bruit dB
    (d) Noise Temp – Temp. de bruit_______Kelvin

18. De-emphasis: Yes / Oui ☐ No / Non ☐
    Désaccentuation:

19. Image Rejection:
    Rejet de fréquence image:

20. Spurious Rejection:
    Rejet des fréquences parasites:

21. Remarks:
    Remarques:

22. Industry Canada Type Approval No.:
    N° d'homologation de l'industrie Canada:

4. Antenna Equipment Characteristics – Caractéristiques du matériel d'antenne

1. Transmitting / Émission ☐ Receiving / Réception ☐ Transmitting and Receiving / Émission et réception ☐

2. Nomenclature, Manufacturer's Model No.: Désignation, n° de modèle du fabricant:	3. Manufacturer's Name: Nom du fabricant:
4. Frequency Range: Gamme de fréquences:	5. Type:
6. Polarization – Polarisation:	7. Scan Characteristics: Caractéristiques de balayage: (a) Type__________ (b) Vertical Scan: Balayage vertical:__________ (1) Max Elev Angle de site max.__________ (2) Min Elev Angle de site min.__________ (3) Scan Rate Vitesse de balayage__________ (c) Horizontal Scan: Balayage horizontal:__________ (1) Sector Scanned Secteur balayé__________ (2) Scan Rate Vitesse de balayage__________ (d) Sector Blanking / Effacement de secteur — Yes / Oui ☐ No / Non ☐
8. Gain: (a) Main Beam Faisceau principal__________ (b) 1st Major Side Lobe 1er lobe latéral important__________	
9. Beamwidth : Largeur du faisceau: (a) Horizontal__________ (b) Vertical__________	

10. Remarks:
Remarques:

Originator: Rédacteur:	Position:	Telephone Number: Numéro de téléphone:	Date:

INSTRUCTIONS FOR COMPLETING DND FORM 552

ANNEX C

1. **Classification.** Enter classification and downgrading stamp. Indicate by check mark whether for Experimental Research or Exploratory Development, Advanced or Engineering Development, or Operational Utilization. The classification of the title should be appropriately indicated (e.g. (U), (C) or (S)). Classified information contained in the completed form should be indicated:

a) as a general statement in a Remarks block, such as, "The purpose, functions, operational use, frequency band, emission bandwidths, and power are classified X";

b) by an enumeration of the applicable paragraphs and subparagraphs with their classifications; or

c) the classification may be marked alongside each entry on the form.

PART 1: EQUIPMENT USAGE

Part 1, Block 1: Nomenclature and Model Number

2. Provide nomenclature and equipment type (e.g. AN/FPS-16 Instrumentation Radar).

Part 1, Block 2: Status of Supportability Request

3. The supportability request will be for one of these purposes:

a. Experimental research or exploratory development:

(1) To test the feasibility of new techniques or concepts of natural phenomena and environment, and efforts towards solution of problems in the physical, behavioural and social sciences that have no direct military application; and

INSTRUCTIONS POUR REMPLIR LE FORMULAIRE DND 552

ANNEXE C

1. **Classification.** Entrer la classification et le déclassement. Indiquer par un crochet s'il s'agit d'une recherche expérimentale ou d'un développement préliminaire, d'un développement avancé ou d'ingénierie ou d'une utilisation opérationnelle. La classification du titre doit être indiquée convenablement (par exemple, (U), (C) ou (S)). L'information classifiée du formulaire rempli doit être signalée :

a) en tant qu'énoncé général dans le bloc Remarques tel que : « L'objet, les fonctions, l'utilisation opérationnelle, la bande de fréquences, les largeurs de bandes d'émission et la puissance sont classifiés X »;

b) par une énumération des paragraphes et des sous-paragraphes applicables accompagnés de leur classification; ou

c) la classification peut être indiquée à côté de chaque entrée du formulaire.

PARTIE 1 : UTILISATION DE L'ÉQUIPEMENT

Partie 1, Bloc 1 : Désignation et numéro de modèle

2. Inscrire la nomenclature et le type d'équipement (par exemple, radar d'instrumentation AN/FPS-16).

Partie 1, Bloc 2 : Statut de la demande de soutenabilité

3. La demande de soutenabilité de fréquences est faite pour l'un de ces buts :

a. Recherche expérimentale ou développement préliminaire :

(1) Pour vérifier la faisabilité de techniques ou de concepts nouveaux des phénomènes ou de l'environnement naturel et pour consacrer des efforts en vue de trouver une solution à des problèmes liés aux sciences physiques, comportementales et sociales qui n'ont aucune application militaire directe;

et

(2) To test the feasibility of adapting conventional techniques to new purposes prior to projection into development planning. Includes all effort directed toward solution of specific military problems, short of major development projects.

(2) Pour vérifier la faisabilité de l'adaptation de techniques conventionnelles aux nouveaux objectifs avant la projection dans la planification de développement. Cette démarche comprend tous les efforts consacrés à trouver la solution de problèmes militaires spécifiques, à l'exception des projets majeurs de développement.

b. Advanced or engineering development:

(1) to develop equipment which have moved into the development of hardware for experimental or operational test;

(2) to modify existing operational equipment for improved performance;

(3) to develop programs being engineered for service use, but have not yet been approved for production and service deployment; and

(4) to continue development of equipment/systems that have been approved for production and service use.

b. Développement avancé ou d'ingénierie :

(1) pour développer de l'équipement qui s'est introduit dans le développement du matériel pour les essais expérimentaux ou opérationnels;

(2) pour modifier l'équipement opérationnel existant afin d'améliorer la performance;

(3) pour développer des programmes préparés pour l'usage militaire mais qui n'ont pas encore été approuvés pour la production et le déploiement militaire; et

(4) pour continuer le développement de systèmes et d'équipement qui ont été approuvés pour la production et l'usage militaire.

c. To operate and test equipment which have passed the development phase and are planned for operational use for:

(1) tactical and training purposes; or

(2) non-tactical purposes, such as for test range instrumentation.

c. Pour exploiter et vérifier l'équipement qui a passé la phase du développement et dont l'utilisation opérationnelle est prévue pour :

(1) fins tactiques et de formation; ou

(2) fins non tactiques telle que l'instrumentation d'un champ de tir d'essai.

Part 1, Block 3: Function and Purpose

4. Describe as specifically as possible the function and purpose to be performed. For example: guided missile control radar; troposcatter communications equipment; provides acquisition and tracking information; short range communications; telemetering for quality control.

Partie 1, Bloc 3 : Fonction et but

4. Décrire aussi précisément que possible la fonction à exécuter et le but à atteindre. Par exemple : radar de contrôle de missile guidé; équipement de communication de diffusion troposphérique; fournit de l'information d'acquisition et de poursuite; communications à courte portée; télémétrie pour le contrôle de la qualité.

Part 1, Block 4: Method of Operation

5. Describe the method of operation. For example: radar activates beacon transponder in missile with coded pulses; beacon provides missile track; radar also transmits coded pulse command signals to missile beacon receiver for guidance.

Partie 1, Bloc 4 : Mode de fonctionnement

5. Décrire le mode de fonctionnement. Par exemple : le radar actionne le transpondeur de la radiobalise dans le missile par des impulsions codées; la radiobalise détermine la piste de poursuite du missile; les radars transmettent aussi des signaux de commande codés au récepteur de la radiobalise du missile pour le guidage.

Part 1, Block 5: Extent of Use

6. Describe operational extent of usage. For example: continuous or intermittent; expected duty cycle during mission; expected number of hours of operation per day or other appropriate time period. Indicate any conditions governing intermittent use. If appropriate, describe mission phase during which system operates.

Partie 1, Bloc 5 : Étendue de l'utilisation

6. Décrire l'étendue opérationnelle de l'utilisation. Par exemple : continue ou intermittente; facteur d'utilisation prévu au cours de la mission; nombre d'heures d'exploitation prévues par jour ou autre période appropriée. Indiquer toute condition gouvernant l'utilisation intermittente. Décrire au besoin la phase de la mission durant laquelle le système fonctionne.

Part 1, Block 6: Operational Environment

7. Give brief description of ultimate operational environment. For example: amphibious landing operations; defence of strategic target area; sea areas; field army. Provide any additional environmental factors pertinent to a meaningful assessment of electromagnetic compatibility, such as specific vehicle/platform types, expected mobility or other factors affecting the environment variability.

Partie 1, Bloc 6 : Milieu opérationnel

7. Donner une brève description du milieu opérationnel ultime. Par exemple : opérations amphibies de débarquement; défense d'une zone cible stratégique; zones maritimes; armée de campagne. Fournir tous les facteurs environnementaux supplémentaires pertinents à l'évaluation significative de la compatibilité électromagnétique, tels que les types particuliers de véhicules ou de plates-formes, la mobilité prévue ou les autres facteurs ayant un effet sur la variabilité de l'environnement.

Part 1, Block 7: Geographical Area of Experimental Research or Developmental Evaluation

8. State the geographical area used for the experimental research or development.

Partie 1, Bloc 7 : Région géographique de la recherche expérimentale ou de l'évaluation du développement

8. Indiquer la région géographique qui sert à la recherche expérimentale ou au développement.

Part 1, Block 8: Geographical Area of Operational Use

9. State the geographical area for potential use. Provide latitude and longitude of centre of operational area and radius of operation in kilometres.

Partie 1, Bloc 8 : Région géographique de l'utilisation opérationnelle

9. Indiquer la région géographique de l'utilisation potentielle. Donner la latitude et la longitude du centre de la zone opérationnelle et le rayon d'opération en kilomètres.

Part 1, Block 9: Number of Equipment in Initial Phase

10. List number of equipment planned for

Partie 1, Bloc 9 : Nombre d'appareils pendant la phase initiale

10. Indiquer le nombre d'appareils prévus pour la

experimental or developmental phase.

phase expérimentale ou de développement.

Part 1, Block 10: Number of Equipment Planned for Operational Use

11. List number of equipment planned for operational use.

Part 1, Block 11: Number of These Equipment Operating Simultaneously in the Same Electromagnetic Environment

12. Indicate maximum number of these systems that will be operating simultaneously in the same environment. For example: three (3) missiles will be flown simultaneously in an operating area.

Part 1, Block 12: Target Date for the Start and End of Experimental or Developmental Evaluation

13. Indicate the dates on which it is expected that the experimental or developmental phase will start and finish.

Part 1, Block 13: Target Date for Operational Use

14. Indicate target date for operational use.

Part 1, Block 14: Previous DND 552 Application Number

15. For DIMTPS 5 use only.

PART 2: TRANSMITTER EQUIPMENT CHARACTERISTICS

Part 2, Block 1: Nomenclature, Manufacturer's Model No.

16. Enter the Government assigned alphanumeric equipment designation. If not available, enter the manufacturer's model number (e.g. MIT 502), and indicate Manufacturer's Name (Part 2, block 2). If this too is not available, enter a short descriptive title (e.g. ATS-6 Telemetry Transmitter).

Part 2, Block 2: Manufacturer's Name

17. Enter the manufacturer's name, if available. If a manufacturer's model number is listed in Nomenclature (Part 2, block 1), this block must be

Partie 1, Bloc 10 : Nombre d'appareils prévus pour l'utilisation opérationnelle

11. Indiquer le nombre d'appareils prévus pour l'utilisation opérationnelle.

Partie 1, Bloc 11 : Nombre d'appareils fonctionnant simultanément dans le même milieu électromagnétique

12. Indiquer le nombre maximal d'appareils fonctionnant simultanément dans le même environnement. Par exemple : trois (3) missiles voleront simultanément dans la zone opérationnelle.

Partie 1, Bloc 12 : Date prévue pour le commencement et la fin de l'évaluation expérimentale ou de l'évaluation du développement

13. Indiquer les dates auxquelles il est prévu que la phase expérimentale ou de développement débutera et se terminera.

Partie 1, Bloc 13 : Date prévue d'utilisation opérationnelle

14. Indiquer la date prévue pour l'utilisation opérationnelle.

Partie 1, Bloc 14 : Numéro de demande de l'ancien formulaire DND 552

15. À l'usage exclusif du DTPSGI 5.

PARTIE 2 : CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉQUIPEMENT ÉMETTEUR

Partie 2, Bloc 1 : Désignation, n° de modèle du fabricant

16. Indiquer la désignation alphanumérique de l'équipement désigné par le gouvernement. S'il n'est pas disponible, indiquer le numéro du modèle du fabricant (par exemple, MIT 502) et indiquer le nom du fabricant (partie 2, bloc 2). Si ces renseignements ne sont également pas disponibles, indiquer un court titre descriptif (par exemple, émetteur de télémétrie ATS-6).

Partie 2, Bloc 2 : Nom du fabricant

17. Indiquer le nom du fabricant s'il est disponible. Si le numéro du modèle du fabricant est

completed.

Part 2, Block 3: Transmitter Installation

18. List specific types of vehicles, ships, planes or buildings, etc., where the transmitters will be installed.

Part 2, Block 4: Transmitter Type

19. Enter the generic name of the transmitter (e.g. Frequency Scan, Scan While Track Radar, Monopulse Tracker, AM or PM Communications). In addition, for radar enter the radar type (e.g. Non-FM Pulse, FM Pulse, Frequency Hopping, CW or FM-CW).

Part 2, Block 5: Tuning Range

20. Enter the frequency range through which the transmitter is capable of being tuned (e.g. 225 to 400 MHz). For equipment designed to operate only at a single frequency, enter that frequency. Include units (e.g. kHz, MHz or GHz).

Part 2, Block 6: Method of Tuning

21. Enter the method of tuning (e.g. crystal, synthesizer or cavity). If the equipment is not readily tuneable in the field, indicate in Remarks (Part 2, block 24) the complexity of tuning. Include complexity factors such as skill levels involved, major assemblies involved, time required, and location (factory or depot) where equipment is to be tuned.

Part 2, Block 7: RF Channelling Capability

22. Describe the RF channelling capability:

a. for uniformly spaced channels, enter the centre frequency of the first channel and channel spacing (e.g. first channel 406 MHz, 100 kHz increments);

b. for continuous tuning, enter the lowest frequency and the word “continuous”; and

c. for others, such as SSB or cases where channel selection is under software control, enter a detailed description in Remarks (Part 2 block 24, e.g. degraded channels, internal hardwiring limitations or lockout capability for frequency hopping systems).

indiqué à la partie 2, bloc 1, ce bloc doit être rempli.

Partie 2, Bloc 3 : Installation émettrice

18. Indiquer les types spécifiques de véhicules, de navires, d’aéronefs ou de bâtiments, etc., où les émetteurs seront installés.

Partie 2, Bloc 4 : Type d’émetteur

19. Indiquer le nom générique de l’émetteur (par exemple, balayage de fréquences, radar de poursuite sur informations discontinues, traqueur monopulse, communications AM ou PM). De plus, pour les radars, indiquer le type du radar (par exemple, à impulsions autres que FM, à impulsions FM, à sauts de fréquence, à ondes continues ou à FM-CW).

Partie 2, Bloc 5 : Gamme d’accord

20. Indiquer la gamme de fréquences sur laquelle l’émetteur peut être accordé (par exemple, de 225 à 400 MHz). Indiquer la fréquence dans le cas de l’équipement conçu pour fonctionner seulement à une seule fréquence. Indiquer les unités (par exemple, kHz, MHz ou GHz).

Partie 2, Bloc 6 : Méthode d’accord

21. Indiquer la méthode d’accord (par exemple, quartz, synthétiseur ou cavité). Si l’équipement ne peut être accordé facilement sur le terrain, indiquer dans le bloc Remarques (partie 2, bloc 24) la complexité de l’accord. Inclure les facteurs de complexité tels que les niveaux de compétence nécessaires, les ensembles principaux nécessaires, le temps nécessaire et l’emplacement (usine ou dépôt) où l’équipement doit être accordé.

Partie 2, Bloc 7 : Répartition des canaux RF

22. Décrire la répartition des canaux RF :

a. pour indiquer la fréquence centrale du premier canal et l’espacement des canaux (par exemple, premier canal à 406 MHz avec incréments de 100 kHz) dans le cas des canaux uniformément espacés;

b. pour indiquer la plus basse fréquence et le mot « continu » dans le cas de l’accord continu; et

c. pour les autres, tels que BLU ou les cas où la sélection du canal est commandée par logiciel, entrer une description détaillée (par exemple, canaux dégradés, limitations internes de câblage ou capacité de verrouillage pour les systèmes à sauts de

fréquence) dans le bloc Remarques (partie 2, bloc 24).

Part 2, Block 8: Emission Designators

23. Enter the emission designators, including the necessary bandwidth, for each designator, in accordance with Appendix D3 (e.g. 16K0F3E). For systems with a frequency hopping mode as well as a non-hopping mode, enter the emission designators for each mode. Identify each mode as hopping or non-hopping.

Part 2, Block 9: Frequency Tolerance

24. Enter the frequency tolerance (i.e. the maximum departure of a transmitter from its assigned frequency after normal warm-up time). Indicate the units in parts per million (ppm) for all emission types except single sideband, which shall be indicated in Hertz (Hz).

Part 2, Block 10: Filter Employed

25. Check the appropriate box.

Part 2, Block 11: Spread Spectrum

26. Check the appropriate box. If “Yes”, refer to instructions for Modulation (Part 2, block 14).

Part 2, Block 12: Emission Bandwidth

27. Enter the emission bandwidths for which the transmitter is designed at the -3, -20 and -60 dB levels and the occupied bandwidth. For pulse radar transmitters the bandwidth at -40 dB shall also be entered. The emission bandwidth is defined as the bandwidth appearing at the antenna terminals and includes any significant attenuation contributed by filtering in the output circuit or transmission lines. Values of emission bandwidth specified should be indicated as calculated or measured, by checking the appropriate box. If calculated, the methods used shall be in accordance with Industry Canada TRC 43, which is available on the Internet. Indicate units used (e.g. Hz, kHz or MHz). Note that the occupied bandwidth (block 12[e]) is defined as the width of the

Partie 2, Bloc 8 : Identificateur(s) d’émission

23. Indiquer le ou les identificateurs d’émission, y compris la largeur de bande nécessaire pour chaque identificateur conformément au contenu de l’appendice D3 (par exemple, 16K0F3E). Entrer les identificateurs d’émission de chaque mode dans le cas des systèmes avec un mode à sauts de fréquence ainsi que ceux avec un mode sans sauts de fréquence. Identifier chaque mode comme étant à sauts ou sans sauts.

Partie 2, Bloc 9 : Tolérance de fréquence

24. Indiquer la tolérance de fréquence (c’est-à-dire, l’écart maximal d’un émetteur de sa fréquence assignée après le temps de réchauffement normal). Indiquer les unités en parties par million (ppm) pour tous les types d’émissions sauf la bande latérale unique, qui doit être indiquée en hertz (Hz).

Partie 2, Bloc 10 : Filtre utilisé

25. Cocher la case appropriée.

Partie 2, Bloc 11 : Spectre étalé

26. Cocher la case appropriée. Se reporter aux instructions pour remplir le bloc Modulation (partie 2, bloc 14) si la case « Oui » est cochée.

Partie 2, Bloc 12 : Largeur de bande de l’émission

27. Indiquer les largeurs de bandes d’émissions pour lesquelles l’émetteur est conçu aux niveaux de -3, -20 et -60 dB et la largeur de bande occupée. Pour les émetteurs radars à impulsions, la largeur de bande de -40 dB doit aussi être indiquée. La largeur de bande d’émission est définie comme étant la largeur de bande apparaissant aux bornes de l’antenne et comprend toute atténuation concrète contribuée par le filtrage des circuits de sortie ou des lignes de transmission. Les valeurs des largeurs de bandes d’émission spécifiées doivent être indiquées telles qu’elles sont calculées ou mesurées en cochant la case appropriée. Si les valeurs sont calculées, les méthodes utilisées doivent être conformes aux indications de la Circulaire de la

frequency bandwidth such that, below its lower and above its upper limits, the mean power radiated is each equal to 0.5% of the total mean power radiated.

réglementation des télécommunications 43 (CRT 43) d'Industrie Canada disponibles sur l'Internet. Indiquer les unités utilisées (par exemple, Hz, kHz ou MHz). Remarquer que la largeur de bande occupée (bloc 12[e]) est définie comme étant la largeur de la bande de fréquence telle que, sous sa limite inférieure et au-dessus de sa limite supérieure, la puissance moyenne rayonnée de chacune est égale à 0.5 % de la puissance moyenne rayonnée totale.

Part 2, Block 13: Maximum Bit Rate

28. Enter the maximum information bit rate for digital equipment, in bits per second (bps). If spread spectrum is used, enter the bit rate after encoding.

Partie 2, Bloc 13 : Débit binaire maximal

28. Indiquer le débit binaire maximal en bits par seconde (bps) pour l'équipement numérique. Indiquer le débit binaire après le codage si l'étalement du spectre est utilisé.

Part 2, Block 14: Modulation Techniques and Coding

29. Describe in detail the modulation and coding techniques employed. For complex modulation schemes, such as direct sequence spread spectrum, frequency hopping or frequency agile, provide information relating to the hop rate, processing gain, clock rate, pre-defined hop sets and frequencies, minimum required number of frequencies per hop set, notching capability, etc. If too lengthy, use Remarks (Part 2, block 24).

Partie 2, Bloc 14 : Techniques de modulation et de codage

29. Décrire en détail les techniques de modulation et de codage utilisées. Dans le cas des formules complexes de modulation, telles que l'étalement du spectre en ordre direct, à sauts de fréquence ou à agilité de fréquence, fournir de l'information se rapportant aux taux de sauts, aux gains de traitement, à la fréquence d'horloge, aux ensembles de sauts et de fréquences prédéfinis, au nombre minimal nécessaire de fréquences par ensemble de sauts, à la capacité d'absorption, etc. Utiliser le bloc Remarques (partie 2, bloc 24) si le contenu est trop long.

Part 2, Block 15: Maximum Modulation Frequency

30. Enter the maximum modulation or baseband frequency for a frequency or phase-modulated transmitter. This is assumed to be the frequency at the -3 dB point on the high frequency side of the modulator response curve. Indicate the units (e.g. Hz, kHz or MHz).

Partie 2, Bloc 15 : Fréquence maximale de modulation

30. Indiquer la fréquence maximale de modulation ou de bande de base pour un émetteur modulé en fréquence ou en phase. Il est tenu pour acquis qu'il s'agit de la fréquence au point de -3 dB du côté haute fréquence de la courbe de réponse du modulateur. Indiquer les unités (par exemple, Hz, kHz ou MHz).

Part 2, Block 16: Pre-emphasis

31. For frequency or phase-modulated transmitters, check the appropriate box to indicate whether pre-emphasis is available.

Partie 2, Bloc 16 : Préaccentuation

31. Cocher la case appropriée pour indiquer si la préaccentuation est disponible dans le cas des émetteurs modulés en fréquence ou en phase.

Part 2, Block 17: Deviation Ratio

32. For frequency or phase modulated transmitters, enter the deviation ratio, computed as follows:

$$\text{Deviation Ratio} = \frac{\text{Maximum Frequency Deviation}}{\text{Maximum Modulation Frequency}}$$

Partie 2, Bloc 17 : Rapport de déviation

32. Indiquer le rapport de déviation calculé de la façon suivante dans le cas des émetteurs modulés en fréquence ou en phase :

$$\text{Rapport de déviation} = \frac{\text{Déviation maximale de la fréquence}}{\text{Fréquence maximale de modulation}}$$

Part 2, Block 18: Pulse Characteristics

33. For pulse modulated transmitters:

a. enter the pulse repetition rate, in pulses per second (pps);

b. enter the pulse width at the half voltage levels, in microseconds (μsec);

c. enter the pulse rise time, in microseconds (μsec). This is the time required for the leading edge of the voltage pulse to rise from 10% to 90% of its peak amplitude;

d. enter the pulse fall time, in microseconds (μsec). This is the time required for the trailing edge of the voltage pulse to fall from 90% to 10% of its peak amplitude; and

e. enter the maximum pulse compression ratio, if applicable.

34. For coded pulse waveforms refer to instructions for Modulation (Part 2, block 14).

Partie 2, Bloc 18 : Caractéristiques des impulsions

33. Pour les émetteurs modulés par impulsions :

a. indiquer la fréquence de récurrence d’impulsions en impulsions par seconde (pps);

b. indiquer la largeur d’impulsions aux niveaux de demi-tension en microsecondes (μsec);

c. indiquer le temps de montée de l’impulsion en microsecondes (μsec); C’est le temps nécessaire au flanc avant de l’impulsion de tension pour monter de 10 % à 90 % de son amplitude de crête;

d. indiquer le temps de descente de l’impulsion en microsecondes (μsec); C’est le temps nécessaire au flanc arrière de l’impulsion de tension pour descendre de 90% à 10% de son amplitude de crête; et

e. indiquer le rapport maximal de compression de l’impulsion s’il s’applique.

34. Se reporter aux instructions pour remplir le bloc Modulation (partie 2, bloc 14) s’il s’agit de formes d’ondes d’impulsions codées.

Part 2, Block 19: Power

35. Enter the mean power delivered to the antenna terminals for all AM and FM emissions, or the peak envelope power (PEP) for all other classes of emissions. If there are any unique situations, such as interrupted CW, provide details in Remarks (Part 2, block 24). Indicate the units (e.g. W or kW).

Partie 2, Bloc 19 : Puissance

35. Indiquer la puissance moyenne alimentée aux bornes de l’antenne pour toutes les émissions AM et FM, ou la puissance en crête de modulation pour toutes les autres classes d’émissions. Donner les détails dans le bloc Remarques (partie 2, bloc 24) s’il y a des situations uniques telles que des CW interrompues. Indiquer les unités (par exemple, W ou kW).

Part 2, Block 20: Output Device

36. Enter a description of the device used in the transmitter output stage (e.g. ceramic diode, reflex

Partie 2, Bloc 20 : Dispositif de sortie

36. Entrer une description du dispositif utilisé à l’étage de sortie de l’émetteur (par exemple, diode

klystron, transistor or TWT).

Part 2, Block 21: Harmonic Level

37. Enter the harmonic level of the second and third harmonics, in dB, relative to the fundamental. Enter in “other” (block 21[c]) the relative level, in dB, of the highest power harmonic above the third.

Part 2, Block 22: Spurious Level

38. Enter the maximum value of spurious emission, in dB, relative to the fundamental, which occurs outside the -60 dB point on the transmitter fundamental emission spectrum (Part 2, block 12) and does not occur on a harmonic of the fundamental frequency. Indicate, in kHz or MHz, the location of the spurious emission from the fundamental frequency.

Part 2, Block 23: Industry Canada Type Approval No.

39. Enter the Industry Canada type approval number, if applicable.

Part 2, Block 24: Remarks

40. Self-explanatory. Use additional pages if necessary.

PART 3: RECEIVER EQUIPMENT CHARACTERISTICS

Part 3, Block 1: Nomenclature, Manufacturer’s Model No.

41. Enter the Government assigned alphanumeric equipment designation. If not available, enter the manufacturer’s model number (e.g. MIT 502) and complete Manufacturer’s Name (Part 3, block 2). If this too is not available, enter a short descriptive title (e.g. GPS Receiver). A separate receiver submission is required for each receiver in a complex system (e.g. radar ECCM receivers).

Part 3, Block 2: Manufacturer’s Name

42. Enter the manufacturer’s name, if available. If a manufacturer’s model number is listed in Nomenclature (Part 3, block 1), this block must be

céramique, klystron réflex, transistor ou TOP).

Partie 2, Bloc 21 : Niveau des harmoniques

37. Indiquer, en dB, le niveau des harmoniques de la deuxième et de la troisième harmonique par rapport à la fréquence fondamentale. Indiquer sous « Autre » (bloc 21[c]) le niveau de puissance relatif, en dB, des plus hautes harmoniques au-dessus de la troisième.

Partie 2, Bloc 22 : Niveau du rayonnement non essentiel

38. Indiquer la valeur maximale du rayonnement non essentiel, en dB, relativement à la fréquence fondamentale, qui se produit à l’extérieur du point de -60 dB sur le spectre d’émission fondamentale de l’émetteur (partie 2, bloc 12) et qui ne se produit pas sur une harmonique de la fréquence fondamentale. Indiquer, en kHz ou en MHz, l’emplacement du rayonnement non essentiel de la fréquence fondamentale.

Partie 2, Bloc 23 : N° du type approuvé d’Industrie Canada

39. Indiquer, s’il y a lieu, le numéro du type approuvé d’Industrie Canada.

Partie 2, Bloc 24 : Remarques

40. Suffisamment explicite. Utiliser au besoin des pages supplémentaires.

PARTIE 3 : CARACTÉRISTIQUES DE L’ÉQUIPEMENT RÉCEPTEUR

Partie 3, Bloc 1 : Désignation, n° de modèle du fabricant

41. Indiquer la désignation alphanumérique de l’équipement désigné par le gouvernement. S’il n’est pas disponible, indiquer le numéro du modèle du fabricant (par exemple, MIT 502) et indiquer le nom du fabricant (partie 3, bloc 2). Si ces renseignements ne sont également pas disponibles, indiquer un court titre descriptif (par exemple, récepteur GPS). Une soumission de récepteur distincte est nécessaire pour chaque récepteur d’un système complexe (par exemple, récepteurs radars de CCME).

Partie 3, Bloc 2 : Nom du fabricant

42. Indiquer le nom du fabricant s’il est disponible. Si le numéro du modèle du fabricant est indiqué à la partie 3, bloc 1, ce bloc doit être rempli.

completed.

Part 3, Block 3: Receiver Installation

43. List specific types of vehicles, ships, planes or buildings, etc., where the receivers will be installed.

Part 3, Block 4: Receiver Type

44. Enter the generic class (e.g. Dual Conversion Superheterodyne or Homodyne).

Part 3, Block 5: Tuning Range

45. Enter the frequency range through which the receiver is capable of being tuned (e.g. 225 to 400 MHz). For equipment designed to operate only at a single frequency, enter that frequency. Include units (e.g. kHz, MHz or GHz).

Part 3, Block 6: Method of Tuning

46. Enter the method of tuning (e.g. crystal, synthesizer or cavity). If the equipment is not readily tuneable in the field, indicate in Remarks (Part 3, block 21) the complexity of tuning. Include complexity factors such as skill levels involved, major assemblies involved, time required, and location (factory or depot) where equipment is to be tuned.

Part 3, Block 7: RF Channelling Capability

47. Describe the RF channelling capability:

a. for uniformly spaced channels, enter the centre frequency of the first channel and the channel spacing (e.g. first channel 406 MHz, 100 kHz increments);

b. for continuous tuning, enter the lowest frequency and the word “continuous”; and

c. for others, including cases where channel selection is under software control, enter a detailed description in Remarks (Part 3, block 21).

Part 3, Block 8: Emission Designators

48. Enter the emission designators, including the necessary bandwidth, for each designator, in

Partie 3, Bloc 3 : Installation réceptrice

43. Indiquer les types spécifiques de véhicules, de navires, d’aéronefs ou de bâtiments, etc., où les récepteurs seront installés.

Partie 3, Bloc 4 : Type de récepteur

44. Indiquer la classe générique (par exemple, superhétérodyne à double changement de fréquence ou homodyne).

Partie 3, Bloc 5 : Gamme d’accord

45. Indiquer la gamme de fréquences sur laquelle le récepteur peut être accordé (par exemple, de 225 à 400 MHz). Indiquer la fréquence dans le cas de l’équipement conçu pour fonctionner seulement à une seule fréquence. Indiquer les unités (par exemple, kHz, MHz ou GHz).

Partie 3, Bloc 6 : Méthode d’accord

46. Indiquer la méthode d’accord (par exemple, quartz, synthétiseur ou cavité). Si l’équipement ne peut être accordé facilement sur le terrain, indiquer dans le bloc Remarques (partie 3, bloc 21) la complexité de l’accord. Inclure les facteurs de complexité tels que les niveaux de compétence nécessaires, les ensembles principaux nécessaires, le temps nécessaire et l’emplacement (usine ou dépôt) où l’équipement doit être accordé.

Partie 3, Bloc 7 : Répartition des canaux RF

47. Décrire la répartition des canaux RF :

a. pour indiquer la fréquence centrale du premier canal et l’espacement des canaux (par exemple, premier canal à 406 MHz avec incréments de 100 kHz) dans le cas des canaux uniformément espacés;

b. pour indiquer la plus basse fréquence et le mot « continu » dans le cas de l’accord continu;

c. pour les autres, y compris les cas où la sélection du canal est commandée par logiciel, entrer une description détaillée dans le bloc Remarques (partie 3, bloc 21).

Partie 3, Bloc 8 : Identificateur(s) d’émission

48. Indiquer le ou les identificateurs d’émission, y compris la largeur de bande nécessaire pour chaque

accordance with Appendix D3 to this publication (e.g. 16K0F3E). For systems with a frequency hopping mode as well as a non-hopping mode, enter the emission designators for each mode. Identify each mode as hopping or non-hopping.

identificateur conformément au contenu de l'appendice D3 de la présente publication (par exemple, 16K0F3E). Entrer les identificateurs d'émission de chaque mode dans le cas des systèmes avec un mode à sauts de fréquence ainsi que ceux avec un mode sans sauts de fréquence. Identifier chaque mode comme étant à sauts ou sans saut.

Part 3, Block 9: Frequency Tolerance

49. Enter the frequency tolerance (i.e., the maximum departure of a receiver from its assigned frequency after normal warm-up). Indicate the magnitude, in ppm, for all emission types except single sideband, which shall be indicated in Hertz (Hz).

Partie 3, Bloc 9 : Tolérance de fréquence

49. Indiquer la tolérance de fréquence (c'est-à-dire, l'écart maximal d'un récepteur de sa fréquence assignée après le temps de réchauffement normal). Indiquer la magnitude en ppm pour tous les types d'émissions sauf la bande latérale unique, qui doit être indiquée en hertz (Hz).

Part 3, Block 10: IF Selectivity

50. Enter the bandwidth for each IF stage at the -3, -20 and -60 dB levels. Indicate units (e.g. kHz or MHz).

Partie 3, Bloc 10 : Sélectivité FI

50. Indiquer la largeur de bande pour chaque étage FI aux niveaux de -3, -20 et -60 dB. Indiquer les unités (par exemple, kHz ou MHz).

Part 3, Block 11: RF Selectivity

51. Enter the bandwidth at the -3, -20 and -60 dB levels. The RF bandwidth includes any significant attenuation contributed by filtering in the input circuit or transmission line. Values of RF bandwidth specified should be indicated as calculated or measured by checking the appropriate box. Indicate units (e.g. kHz or MHz). Enter the preselection type (e.g. tuneable cavity).

Partie 3, Bloc 11 : Sélectivité RF

51. Indiquer la largeur de bande aux niveaux de -3, -20 et -60 dB. La largeur de bande RF comprend toute atténuation concrète contribuée par le filtrage dans le circuit d'entrée ou dans la ligne de transmission. Les valeurs de la largeur de bandes RF spécifiées doivent être indiquées telles qu'elles sont calculées ou mesurées en cochant la case appropriée. Indiquer les unités (par exemple, kHz ou MHz). Indiquer le type de présélection (par exemple, cavité accordable).

Part 3, Block 12: IF Frequency

52. Enter the tuned frequency of the first, second and third IF stages. Indicate units (e.g. kHz or MHz).

Partie 3, Bloc 12 : Fréquence FI

52. Indiquer la fréquence accordée du premier, du deuxième et du troisième étage FI. Indiquer les unités (par exemple, kHz ou MHz).

Part 3, Block 13: DIMTPS 5 Use Only

53. Intentionally left blank to match the US form.

Partie 3, Bloc 13 : À l'usage exclusif du DTPSGI 5

53. Bloc laissé intentionnellement vide pour s'apparier au formulaire américain.

Part 3, Block 14: DIMTPS 5 Use Only

54. Intentionally left blank to match the US form.

Partie 3, Bloc 14 : À l'usage exclusif du DTPSGI 5

54. Bloc laissé intentionnellement vide pour s'apparier au formulaire américain.

Part 3, Block 15: Oscillator Tuned

55. Check the appropriate box to indicate the location of the first, second and third oscillator frequencies with respect to the associated mixer input signal.

Partie 3, Bloc 15 : Oscillateur accordé

55. Cocher la case appropriée pour indiquer la valeur de la première, de la deuxième et de la troisième fréquence de l'oscillateur par rapport au signal d'entrée du mélangeur connexe.

Part 3, Block 16: Maximum Bit Rate

56. Where applicable, enter the maximum bit rate (bps) that can be used. If spread spectrum is used, enter the bit rate after decoding. Describe any error detecting/correcting codes under Remarks (Part 3, block 21).

Partie 3, Bloc 16 : Débit binaire maximal

56. S'il y a lieu, indiquer le débit binaire maximal (bps) qui peut être utilisé. Indiquer le débit binaire après le décodage si le spectre étalé est utilisé. Décrire tout code de détection ou de correction sous Remarques (partie 3, bloc 21).

Part 3, Block 17: Sensitivity

57. Complete as follows:

a. enter the sensitivity in dBm;

b. specify criteria used (e.g. 12 dB SINAD, where SINAD is (Signal + Noise + Distortion) /(Noise + Distortion);

c. if the receiver is used with terrestrial systems, enter the receiver noise figure in dB; and

d. if the receiver is used with space or satellite earth stations, enter the receiver noise figure in Kelvin.

Partie 3, Bloc 17 : Sensibilité

57. Remplir de la façon suivante :

a. indiquer la sensibilité en dBm;

b. spécifier le critère utilisé (par exemple, SINAD de 12 dB, SINAD étant (signal + bruit + distorsion)/(bruit + distorsion);

c. indiquer la valeur de bruit du récepteur en dB si le récepteur est utilisé avec les systèmes terrestres; et

d. indiquer la valeur de bruit du récepteur en degrés Kelvin si le récepteur est utilisé avec les stations satellites spatiales ou terrestres.

Part 3, Block 18: De-emphasis

58. For frequency or phase-modulated receivers, indicate whether de-emphasis is available.

Partie 3, Bloc 18 : Désaccentuation

58. Cocher la case appropriée pour indiquer si la désaccentuation est disponible dans le cas des récepteurs modulés en fréquence ou en phase.

Part 3, Block 19: Image Rejection

59. Enter the image rejection in dB. Image ejection is the ratio of the image frequency signal level required to produce a specified output to the desired signal level required to produce the same output.

Partie 3, Bloc 19 : Rejet de fréquence image

59. Indiquer le rejet de fréquence image en dB. Le rejet de fréquence image est le rapport du niveau signal de fréquence image nécessaire pour produire une sortie spécifiée au niveau désiré de signal nécessaire pour produire la même sortie.

Part 3, Block 20: Spurious Frequency Rejection

60. Enter the spurious frequency rejection in dB. Enter the single level of spurious frequency rejection that the receiver meets or exceeds at all frequencies

Partie 3, Bloc 20 : Rejet des fréquences non essentielles

60. Indiquer le rejet des fréquences non essentielles en dB. Indiquer le niveau unique du rejet des fréquences non essentielles que le récepteur

outside the -60 dB IF bandwidth. Spurious frequency rejection is the ratio of a particular out-of-band frequency signal level required to produce a specified output, to the desired signal level required to produce the same output.

rencontre ou dépasse à toutes les fréquences à l'extérieur de la largeur de bande FI de -60 dB. Le rejet de fréquences non essentielles est le rapport d'un niveau de signal de fréquence hors bande nécessaire pour produire une sortie spécifiée au niveau de signal désiré nécessaire pour produire la même sortie.

Part 3, Block 21: Remarks

61. Self-explanatory. Use additional pages if necessary.

Partie 3, Bloc 21 : Remarques

61. Suffisamment explicite. Utiliser au besoin des pages supplémentaires.

Part 3, Block 22: Industry Canada Type Approval No.

62. Enter the Industry Canada type approval number, if applicable.

Partie 3, Bloc 22 : N° du type approuvé d'Industrie Canada

62. Indiquer, s'il y a lieu, le numéro du type approuvé d'Industrie Canada.

PART 4: ANTENNA EQUIPMENT CHARACTERISTICS

PARTIE 4 : CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉQUIPEMENT D'ANTENNE

Part 4, Block 1: Antenna Type

63. Check the appropriate box to indicate the type of antenna. For multiantenna systems use a separate Part 4 form for each antenna.

Partie 4, Bloc 1 : Type d'antenne

63. Cocher la case appropriée pour indiquer le type d'antenne. Utiliser un formulaire distinct pour chaque antenne dans le cas des systèmes à plusieurs antennes.

Part 4, Block 2: Nomenclature, Manufacturer's Model No.

64. Enter the Government assigned alphanumeric equipment designation. If not available, enter the manufacturer's model number (e.g. DS6558) and indicate Manufacturer's Name (Part 4, block 3). If this too is not available, enter a short descriptive title (e.g. ATS-6 Telemetry Antenna).

Partie 4, Bloc 2 : Désignation, n° de modèle du fabricant

64. Indiquer la désignation alphanumérique de l'équipement désigné par le gouvernement. S'il n'est pas disponible, indiquer le numéro du modèle du fabricant (par exemple, DS6558) et indiquer le nom du fabricant (partie 4, bloc 3). Si ces renseignements ne sont pas non plus disponibles, indiquer un court titre descriptif (par exemple, antenne de télémétrie ATS-6).

Part 4, Block 3: Manufacturer's Name

65. Enter the manufacturer's name, if available. If a manufacturer's model number is given in Nomenclature (Part 4, block 2), this block must be completed.

Partie 4, Bloc 3 : Nom du fabricant

65. Indiquer le nom du fabricant s'il est disponible. Si le numéro du modèle du fabricant est indiqué à la partie 4, bloc 2, ce bloc doit être rempli.

Part 4, Block 4: Frequency Range

66. Enter the range of frequencies for which the antenna is designed. Indicate units (e.g. kHz or MHz).

Partie 4, Bloc 4 : Gamme de fréquences

66. Indiquer la gamme de fréquences pour laquelle l'antenne est conçue. Indiquer les unités (par exemple, kHz ou MHz).

Part 4, Block 5: Type

67. Enter the generic name or describe the general technical features (e.g. Horizontal, Log Periodic, Cassegrain with Polarization Twisting, Whip, Phased Array or Conformal Array). To the extent possible, use the standard antenna configuration given in Appendix D1, Figure D1-1.

Part 4, Block 6: Polarization

68. Enter the polarization. If circular, indicate whether it is left or right handed.

Part 4, Block 7: Scan Characteristics

69. Complete as follows:

a. If the antenna scans, enter the type of scanning (e.g. vertical, horizontal, vertical and horizontal);

b. Vertical Scan:

(1) enter the maximum elevation angle, in degrees (positive or negative, referenced to the horizontal), that the antenna can scan;

(2) enter the minimum elevation angle, in degrees (positive or negative, referenced to the horizontal), that the antenna can scan; and

(3) enter the vertical scanning rate, in scans per minute.

c. Horizontal Scan:

(1) enter the angular scanning range, in degrees, of the horizontal sector scanned; and

(2) enter the horizontal scan rate, in scans per minute.

d. Indicate if antenna is capable of being sector blanked. If “yes”, enter details in Remarks (Part 4, block 10b.).

Partie 4, Bloc 5 : Type

67. Indiquer le nom générique ou décrire les caractéristiques techniques générales (par exemple, horizontale, log-périodique, Cassegrain avec torsion de polarisation, fouet, réseau à commande de phase ou réseau conforme). Utiliser, dans la mesure du possible, les configurations normalisées d’antenne indiquées à l’appendice D1, figure D1-1.

Partie 4, Bloc 6 : Polarisation

68. Indiquer la polarisation. Si elle est circulaire, indiquer si elle est orientée à gauche ou à droite.

Partie 4, Bloc 7 : Caractéristiques de balayage

69. Remplir de la façon suivante :

a. Indiquer le type de balayage (par exemple, vertical, horizontal, vertical et horizontal) si l’antenne balaye;

b. Balayage vertical :

(1) indiquer l’angle de site maximal en degrés (positif ou négatif, par rapport à l’horizontal) auquel l’antenne peut balayer;

(2) indiquer l’angle minimal d’élévation en degrés (positif ou négatif, par rapport à l’horizontal) auquel l’antenne peut balayer; et

(3) indiquer la cadence de balayage vertical en balayages par minute.

c. Balayage horizontal :

(1) indiquer la portée angulaire de balayage, en degrés, du secteur horizontal balayé; et

(1) indiquer la cadence de balayage horizontal en balayages par minute.

d. Indiquer si l’antenne est dotée de l’effacement de secteur. Entrer les détails sous Remarques (partie 4, bloc 10b.) si la case « Oui » est cochée.

Part 4, Block 8: Gain

70. If frequency is between 27.5 MHz and 890 MHz, indicate gain of radiator relative to half wave dipole (dB). If frequency is below 27.5 MHz or above 890 MHz, indicate gain of radiator relative to an isotropic radiator (dBi).

a. enter the maximum gain, in dB; and

b. enter the nominal gain of the first major side lobe, in dB, and the angular displacement from the main beam, in degrees.

Partie 4, Bloc 8 : Gain

70. Indiquer le gain de l'antenne active par rapport à l'antenne de type doublet demi-onde (en dB) si la fréquence est entre 27.5 MHz et 890 MHz. Indiquer le gain de l'antenne active par rapport à une antenne isotrope (en dB) si la fréquence est au-dessous de 27.5 MHz ou au-dessus de 890 MHz.

a. indiquer le gain maximal en dB; et

b. indiquer le gain nominal du premier lobe latéral principal en dB et le déplacement angulaire à partir du faisceau principal en degrés.

Part 4, Block 9: Beamwidth

71. Enter the 3 dB beam width in degrees.

Partie 4, Bloc 9 : Largeur du faisceau

71. Indiquer la largeur du faisceau à 3 dB en degrés.

Part 4, Block 10: Remarks

72. Describe any unusual characteristics of the antenna, particularly as they relate to the assessment of electromagnetic compatibility and to amplify or clarify any of the information provided above. Use additional pages if necessary. In addition, enter the following information, if applicable:

a. the front-back ratio, in dB, for directional antennas used in radio relay circuits;

b. for phased array antennas enter:

(1) mode of operation, single or multiple beam;

(2) single beam parameters; and

(3) multiple beam parameters:

a) polarization of each beam;

b) gain of each beam;

c) beam width of each beam; and

Partie 4, Bloc 10 : Remarques

72. Se servir de ce bloc pour décrire toute caractéristique extraordinaire de l'antenne, particulièrement dans le contexte de l'évaluation de la compatibilité électromagnétique et pour amplifier ou clarifier toute information donnée ci-dessus. Utiliser au besoin des pages supplémentaires. De plus, entrer au besoin l'information suivante :

a. le rapport avant-arrière, en dB, pour les antennes directionnelles utilisées dans les circuits de relais radio;

b. indiquer, dans le cas des antennes à commande de phase :

(1) le mode de fonctionnement, à faisceau simple ou multiple;

(2) les paramètres de faisceau simple; et

(3) les paramètres de faisceau multiple :

a) la polarisation de chaque faisceau;

b) le gain de chaque faisceau;

c) la largeur de faisceau de chaque faisceau; et

d) scan characteristics of each beam (Part 4, block 7).

d) les caractéristiques de chaque faisceau (partie 4, bloc 7 de la ci-dessus).